



LES CANADIENS DE L'OUEST

JEAN-MARIE DUCHARME

(Suite et fin)

Ducharme fut très-sensible à la perte relativement énorme qu'il venait d'éprouver, et espérant que ses représentations auraient un certain effet, il se rendit auprès des autorités espagnoles à St. Louis, pour solliciter quelque indemnité. Bien loin de l'écouter favorablement, le gouverneur ordonna qu'on le conduisit en prison où il resta un an. Pour comble de malheur, les traitants espagnols, jaloux de ses succès et de son influence sur les sauvages, représentèrent au gouverneur que non seulement Ducharme nuisait à leur trafic, mais encore avait pris trop d'ascendant sur les tribus de l'Ouest. Ils intriguèrent tellement contre Ducharme qu'ils réussirent, à force d'instances et de fausses représentations, à le faire condamner à mort. On tenait peu compte en ces temps-là, chez les Espagnols surtout, de la vie d'un homme lorsqu'on croyait ce dernier capable de nuire aux intérêts de l'autorité ou d'un certain nombre de personnes influentes.

Ducharme allait donc être exécuté sans plus de formalités... Instruit heureusement à temps du sort qu'on lui destinait, il parvint à prouver que plus d'une fois il avait arraché à la mort des Espagnols captifs chez les sauvages, en donnant à leurs maîtres de fortes rançons : ce qui lui valut la vie sauve, puis la liberté.

Une fois sorti des murs froids de la prison où il avait langué pendant onze long mois, Ducharme ne fut plus dominé que par un sentiment, celui de la vengeance. Il résolut de laver dans le sang des Espagnols le cruel outrage qu'on lui avait infligé.

Aussi, à son retour à Mackinaw, il leva le cri de guerre parmi les sauvages qui lui étaient dévoués, depuis le lac Supérieur jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et à son appel quinze cents guerriers vinrent prendre les armes sous ses ordres. Familier avec leurs différents dialectes, il leur fit en termes émus et passionnés le récit de ses malheurs, et sut allumer dans leur cœur le feu de la vengeance qui l'animait contre les Espagnols. Les sauvages, surexcités par la véhémence de son langage, demandaient à grands cris qu'on les menât contre l'ennemi, et choisirent pour leur chef un capitaine renommé de la tribu Ottawa, *Match-i-ku-is*, d'une taille imposante, d'une bravoure à toute épreuve, mais capable de se porter aux extrémités les plus sanguinaires.

L'Angleterre et l'Espagne étant alors aux prises, le lieutenant-gouverneur Sinclair, de Mackinaw, vit cette entreprise d'un bon œil, et la favorisa autant que possible. Grâce à son influence, quelques soldats réguliers et bon nombre de Canadiens vinrent grossir les rangs de la formidable expédition que Ducharme avait réussi à organiser.

L'expédition suivit d'abord la rivière aux Renards, et après avoir franchi le Portage du Wisconsin, elle descendit la rivière de ce nom, puis le Missouri. Aucun obstacle sérieux n'entrava sa marche, et Ducharme prit ses mesures, à une certaine distance de St. Louis, pour donner l'assaut au fort, le 26 mai 1780. Les Espagnols ne purent résister à ce flot débordant d'invasisseurs qui, une fois maîtres du fort, se ruèrent dans l'intérieur en faisant entendre de terribles hurlements qui répandirent la plus

grande consternation parmi les habitants. Puis, armés de leurs tomahawks et de leurs longs couteaux, ils commencèrent une horrible boucherie qui dura tant que Ducharme n'eût pas ordonné de cesser le pillage et le massacre. On rapporte que lorsque leur vengeance fut apaisée, Ducharme et ses compagnons, attendris par le nombre des cadavres qui jonchaient les rues, par les flots de sang qui avaient coulé, pleurèrent amèrement sur la perte de tant de vies et reprirent, tristes et silencieux, le chemin de leurs foyers. La terrible vengeance de Ducharme a fait donner à cette année dans l'histoire de St. Louis le nom de "L'année du coup."

Deux ans plus tard, Ducharme fut condamné par le lieutenant-gouverneur Sinclair à payer une amende de quinze cents bottes de foin sauvage parce qu'il était allé faire la traite dans l'intérieur sans le permis de rigueur. Un traitant, du nom de Paul Delacroix, parti également sans licence de Mackinaw pour aller trafiquer chez les sauvages, fut condamné à la même amende "au nom du Roi," mais il refusa de la payer. Il déclara que le Roi demeurait de l'autre côté de l'océan, qu'il ne croyait pas qu'il eût besoin de foin, et qu'il était bien décidé en conséquence à ne pas payer l'amende. Delacroix n'était pas facile à contrôler, et le gouverneur Sinclair ne pouvant mettre sa condamnation en force, dû se contenter de cette fin de non-recevoir.

Ducharme avait eu pour compagnons de ses courses aventureuses un frère du nom de Domini que, confondu à tort avec lui par un historien de l'Illinois, (1) et un cousin, Laurent Ducharme, qui tous deux s'occupèrent activement de la traite. Il retourna vers 1800 à Lachine, où il vécut dans une honnête aisance du fruit de ses rudes labeurs. Les ravages du temps ne semblèrent pas ébranler sa robuste constitution, car dans ses dernières années, quoique sa chevelure fut aussi blanche que la neige, il était encore droit comme un chêne. Il eut la douleur d'être frappé d'une cécité presque complète quelque temps avant sa mort qui eut lieu vers 1803. Il était âgé d'environ quatre-vingts ans.

Trois de ses fils marchèrent sur ses traces et allèrent aussi faire la traite dans l'Ouest : Joseph, Dominique et Paul. Lyman C. Draper, qui rendit visite à ce dernier à la Baie Verte, Wisconsin, en 1857, dit qu'il était fixé dans cet état depuis à peu près soixante-trois ans, et qu'il était alors âgé d'environ quatre-vingt-sept ans. Dominique, qui devint agent des sauvages au lac des Deux Montagnes, s'est distingué dans la dernière guerre, en contribuant d'une manière active, à la tête d'une bande de sauvages, à la défaite des troupes du Colonel Boerther, qui furent obligées de se rendre, le 24 juin 1813, après un engagement très-vif sur les bords du Lac Ontario, près de Niagara. Bref, les trois fils de Jean Marie Ducharme surent se montrer dignes de leur brave et intrépide père.

JOSEPH TASSÉ.

LA DEFENSE DE LEPINE

La lettre suivante que nous recevons du Manitoba se recommande assez d'elle-même; nous dirons cependant qu'elle vient d'un homme impartial et dont les opinions méritent une considération particulière. Voici cette lettre :

O. D.

(1) John Reynolds, auteur du "Pioneer History of the Illinois."

WINNIPEG, 2 novembre, 1874.

"J'ai entendu plaider M. Chapleau dans la cause de Lépine et dans celle de Nault, et je vous assure qu'il a droit d'être fier des succès qu'il a obtenus, sinon sur le jury, du moins sur l'esprit de ceux qui sont à portée d'apprécier le talent. Il ne se trouvait pas dans la meilleure position possible pour faire ce que les gens du métier appellent une belle cause. Il est arrivé ici à peine six jours avant l'ouverture de la cour, presque sans renseignements sur la cause dont il s'était chargé, et cela, quand il s'agissait de refaire l'histoire de notre province pendant quatre ans. Dans l'impossibilité de rien connaître de la preuve qui pouvait être faite par la poursuite ou par la défense, il a dû procéder, je ne dirai pas à tâtons, mais avec une extrême prudence, et en sondant chaque pouce du terrain sur lequel il avait à se mouvoir.

"Pour un avocat habitué aux succès les plus sérieux de la cour d'assises, on s'imagine bien un peu qu'une foule de petites ficelles sont mises en jeu pour amener le jury de l'avocat veut le conduire, ou du moins pour l'écartier tellement de son chemin qu'il ne puisse jamais en venir à une entente unanime. Mais, pour cela, il faut connaître le jury, son éducation, ses habitudes, ses opinions, ses traditions. Il faut savoir quel souvenir attristant le fera pleurer, quelle joyeuse allusion le fera sourire. Il faut un peu flatter ses caprices, ses ambitions, ses vanités; il faut le grandir dans sa propre estime, afin qu'il résiste aux appels de la poursuite qui va démontrer tout à l'heure que si l'accusé n'est pas condamné, la société est perdue à tout jamais.

"Il n'y a pas jusqu'aux juges qui n'aient leurs côtés faibles, et qui ne puissent être, avec une diplomatie suffisante, amenés parfois dans une impasse qui profite au client.

"Mais tout cela ne peut réussir, ne peut même être essayé que lorsque l'avocat possède la connaissance et l'habitude de son monde. Sans cela, ses plus beaux mouvements se heurtent à l'indifférence générale, ses mots les mieux trouvés tombent à plat, s'ils ne frappent pas absolument à faux, et ces petits échecs répétés finissent souvent par influencer sur la cause d'une manière désastreuse.

"M. Chapleau se trouvait malheureusement dans ces circonstances défavorables. Il venait plaider une cause qu'il ne connaissait que très-peu—judiciairement parlant—devant un juge qu'il n'avait jamais vu sur le banc, devant un jury et devant un public dont il n'avait jamais eu l'occasion de connaître les idées ou les tendances. Ajoutez à cela toutes les fausses informations qui lui furent prodiguées et qu'il n'avait aucun moyen de contrôler, toutes les réticences mises dans les quelques renseignements qui lui furent donnés, les préjugés qui surgissent toujours plus ou moins contre les étrangers, le fort courant d'opinion constamment entretenu contre les accusés dans une classe nombreuse de la population, et vous aurez une faible idée des difficultés que M. Chapleau avait à surmonter dans cette cause.

"Son seul moyen de succès, dans les circonstances où il était placé, était de s'en tenir à la preuve, et d'aller droit devant lui absolument comme s'il eût plaidé sa première cause; il avait à mettre de côté toute son expérience du jury pour ne s'appuyer que sur son talent d'avocat.

“ Un nouvel écueil à craindre, et qu'il ne pouvait éviter qu'avec la plus grande prudence et la plus grande délicatesse, résultait de la nature même de la cause et du côté politique qui en formait les principaux traits. Un avocat de la position de Chapleau, ex-solliciteur général, conseil de la Reine, ne pouvait pas prôner dans les mêmes termes qu'un autre l'héroïsme et la grandeur d'un soulèvement dont l'origine était certainement illégale, et, pourtant, autour de ce point tournait toute la cause.

“ La cour, on doit le dire, avait accordé à la couronne toute la latitude possible pour sa preuve, et toute l'histoire du gouvernement provisoire a été faite. En écoutant l'interrogatoire des témoins, on oubliait souvent que Lépine subissait son procès pour la mort de Scott. On avait l'air de s'occuper avant tout des faits et gestes de la population française durant ces malheureux troubles de 1869-70. C'est le juge lui-même qui a dirigé les procédés, et c'est lui qui a voulu chercher à élucider le pourquoi et le comment de ces malheureux événements. La défense s'est trouvée autorisée à faire une contre-preuve, à démontrer la signification de l'attitude de la population anglaise.

“ Puis venait ensuite la conduite des gouvernements anglais et canadien, divers actes du gouvernement de la Baie d'Hudson, de l'hon. M. Archibald, alors qu'il était lieutenant-gouverneur de cette province, les promesses et surtout la nécessité d'une amnistie. Cela faisait partie des questions de droit plutôt que de faits, et elles furent plaidées en anglais, pour le juge en même temps que pour le jury.

“ C'est avec cette preuve que M. Chapleau a fait sa cause, en s'aidant des lacunes de la preuve de la poursuite. La cause se divisait naturellement en trois parties : 1o. Scott a-t-il été tué ? 2o. Si oui, Lépine est-il responsable de sa mort ? 3o. Si Lépine est l'auteur de la mort de Scott, n'agissait-il pas comme membre d'un gouvernement aussi régulièrement organisé que les circonstances le permettaient, et doit-il être tenu pour responsable d'un acte que toute la contrée, par le fait de son adhésion au gouvernement provisoire, aurait refusé de condamner.

“ Voilà les trois points qu'il y avait à discuter, et je puis vous assurer qu'ils l'ont été de main de maître. M. Chapleau a pris la preuve de la poursuite point par point, témoin par témoin, et il en a fait voir les contradictions et les lacunes avec une vigueur d'argumentation irrésistible.

“ Il est une chose bien certaine, et que tout avocat ne pourra manquer d'admettre, c'est que la poursuite a été très faible, négligée surtout, dans sa preuve. Les faits qui se rattachent à la mort du malheureux Scott sont tellement connus de tout le monde qu'on a paru vouloir se passer des minutieuses exigences de la preuve légale. Des témoins ont prouvé que Scott avait été blessé, mais personne n'a prouvé qu'il était mort. Il a été démontré au contraire qu'il était encore vivant plusieurs heures après ce qu'on appelle son exécution. Et aucune information n'a été donnée sur ce qui s'est passé plus tard. Bien plus, aucune démarche n'a été faite pour recouvrer le cadavre, s'il existe; on n'a rien fait pour mettre les tribunaux en demeure de dire que réellement, légalement, judiciairement, la mort de Scott était prouvée.

“ Quant à la part que Lépine a prise dans ce triste drame, elle se réduit à ceci : il présidait la cour martiale. A-t-il exprimé son opinion en faveur de la condamnation ? Non. A-t-il insisté pour que la sentence fût exécutée ? Non; au contraire, il a témoigné la plus grande surprise en apprenant qu'elle devait avoir lieu. Il est vrai qu'il occupait une position éminente dans le gouvernement provisoire, et il n'y a pas de preuve qu'il ait usé de toute l'influence dont il pouvait jouir, pour empêcher la perpétration de cette regrettable erreur. Mais qui donc peut se vanter d'avoir fait plus que lui ? Qui donc a fait la moindre démarche sérieuse, légale, pour empêcher l'exécution de Scott ? A-t-on essayé les moindres démarches devant les magistrats ? A-t-on les preuves des plus légères tentatives d'évasion ? Non; au contraire. D'après les témoins les plus intéressés à pallier leur coupable indifférence, il y avait plus de deux cents personnes présentes à l'exécution de Scott, et personne n'a dit un mot, n'a fait un geste, pour empêcher que ce sang fût versé. Tout ce monde-là n'est-il pas aussi coupable que Lépine ? Celui-ci n'a fait que suivre l'exemple de toute la population en laissant agir comme ils l'entendaient ceux qui avaient à cette époque la direction des affaires de cette contrée. Il n'a pris aucune part directe à l'exécution; ce n'est pas lui qui a tiré les coups de feu, ce n'est pas lui qui a donné le signal, il n'était même pas sur le lieu de l'exécution. A plus forte raison n'y a-t-il rien de prouvé sur le dernier acte du drame, lorsqu'on présume que Scott a réellement été mis à mort, puisque les premières blessures n'avaient pas été immédiatement mortelles.

“ De quel droit les vengeurs de Scott viennent-ils au-

jourd'hui demander la punition de Lépine, lorsqu'il n'a fait que ce qu'ils ont fait eux-mêmes ? Pourquoi la justice fait-elle le procès de Lépine pour un acte public que les représentants de la justice n'ont pas même essayé de prévenir, lorsqu'il était de leur devoir de le faire ? Pourquoi fait-on déclarer à la Reine que sa paix et sa dignité demandent la condamnation de Lépine, lorsque les représentants de la Reine ont eux-mêmes aidé à l'établissement du gouvernement qui a mis à mort l'infortuné Scott ?

“ Mais le côté principal de la question, le côté qui intéresse le public étranger, c'est la reconnaissance du gouvernement provisoire comme gouvernement *de facto*, et la promesse implicite d'une amnistie accordée à tous ceux qui en ont fait partie. Le juge Wood, président du tribunal, n'a autorisé que la production des documents officiels, et a refusé l'admission des lettres privées de Sir George Cartier, de Sir John A. MacDonald, et d'autres personnages qui, on ne peut cependant pas le nier, avaient pleine autorité de parler et d'écrire comme ils l'ont fait, et de promettre ce qu'ils ont promis. Malgré cette lacune dans la preuve de la défense, il y avait suffisamment dans les *blue books* pour démontrer que le gouvernement de Riel avait été reconnu comme ayant une existence *de facto* par le gouvernement canadien et par les autorités impériales, que les délégués de Riel avaient été invités après l'exécution de Scott à formuler leurs demandes et que le gouvernement canadien les avait accordées sur les ordres formels du ministre des colonies. Cela ne vaut-il pas autant, ne vaut-il pas mieux qu'une promesse verbale ou écrite d'amnistie ? Et de plus, toute la population de la Rivière-Rouge n'a-t-elle pas accepté le gouvernement de Riel ? Le Gouverneur McTavish lui-même ne l'a-t-il pas autorisé ?

“ Si ce gouvernement n'était pas légal, ni régulier, il n'est que la manifestation d'une usurpation de pouvoirs qui devrait être soumise aux tribunaux d'une manière différente. Si le gouvernement de Riel n'était pas un gouvernement établi d'après la loi et la constitution, tous ceux qui en ont fait partie, tous ceux qui l'ont soutenu, tous ceux qui l'ont toléré, sont coupables de haute-trahison et devraient être poursuivis comme tels. Le crime de haute-trahison est le plus grand crime connu à la loi anglaise; pourquoi l'ignorer, pour ne s'arrêter qu'à un acte isolé d'homicide ?

“ Mais on sait trop bien que la Reine elle-même a pardonné la rébellion et qu'elle a oublié la révolte dont certains de ses sujets se sont rendu coupables contre son autorité. Toutes les mesures ont été prises pendant trois ans pour empêcher les poursuites contre les chefs du mouvement de 1869, et ce n'est que l'automne dernier que Lépine a été arrêté par le fait d'une poursuite privée. Le mot a été dit en pleine cour. S'il y a du vrai dans toutes ces protestations de loyauté et de la sincérité dans toutes ces dénonciations contre les ennemis du trône, ne devait-on pas poser la question carrément, bravement, comme elle doit l'être devant les tribunaux et devant le public ? Cette manière d'éluder l'esprit de la loi, de s'autoriser des lacunes des documents officiels, de prendre avantage des préjugés d'une partie de la population, pour arriver à un simple fait d'homicide, lorsque pas moins de six personnes ont déjà perdu la vie par suite de ces malheureux événements, et qu'on demande encore la vie d'un égal nombre, cette conduite, dis-je, n'est-elle pas illogique au suprême degré ? Ne porte-t-elle pas avec elle sa propre contradiction ?

“ Il y a eu, dans toute cette phase de transition du gouvernement de la Baie d'Hudson au gouvernement canadien, une série d'erreurs, de bévues, commises par tout le monde. Pourquoi n'en demander compte qu'à ceux qui étaient les moins en position de ne pas se tromper ? Pourquoi vouloir que des hommes absolument ignorants de la loi et de la constitution aient observé, dans leurs procédures, toutes les formes de la jurisprudence ? Pourquoi les condamner pour avoir suivi les instructions du Gouverneur McTavish qui leur conseillait fortement d'établir un gouvernement ? Pourquoi leur demander d'avoir été plus loyaux que le Secrétaire d'Etat qui écrivait à M. McDougall qu'après le 1er décembre le gouvernement de Riel était le seul en existence *de facto* dans cette contrée ?

“ Si le gouvernement provisoire n'a pas eu d'existence légale ou *de jure*, et il ne pouvait pas en avoir sans qu'il s'en suivit une révolution dans la confédération, on a du moins reconnu les Métis comme belligérants, on a traité avec eux. Ils ont donc droit aux immunités accordées aux confédérés du Sud, aux insurgés de Crète, aux *raiders* de St. Albans, aux révoltés de Cuba, aux soldats de Don Carlos. Ceux qu'on prend les armes à la main, on les juge comme révoltés, si on croit que ce soit de bonne politique de le faire; mais après avoir traité avec eux, après avoir demandé et obtenu une suspension d'armes, on ne leur fait pas un procès pour meurtre ou pour incendiat.

“ Je ne prétends pas exprimer mon opinion sur la valeur de ces arguments; c'était aux jurés et au juge de les apprécier. Je ne fais que présenter un tableau très en petit de l'argumentation de M. Chapleau dans cette cause, laquelle marquera certainement dans nos annales judiciaires comme une de nos plus intéressantes causes célèbres.

“ En écoutant ce long plaidoyer—long seulement par la multitude de faits et d'événements qu'il embrassait, car il n'a duré que deux heures et quart—je me prenais à regretter, au point de vue de l'art, que cette cause n'eût pas été portée devant un tribunal composé de trois ou cinq juges choisis dans Ontario ou Québec, devant un juré d'hommes brisés à ce genre de questions, et devant un public plus capable d'apprécier l'importance de la cause et le talent de ceux qui l'auraient dirigée.

“ Malgré le trop peu de temps que M. Chapleau eut à sa disposition pour préparer sa cause, il eut de beaux succès oratoires. En plus d'une circonstance, on sentit un frisson parcourir tout l'auditoire; même ceux qui ne le comprenaient pas étaient émus par cette voix sympathique et expressive qui rend si bien tous les sentiments et toutes les émotions.”

CAUSERIE D'UNE FILLE D'ÈVE

Rien de nouveau sous le soleil. Les empires s'écroulent, les hommes politiques tournent sur leurs gonds, les jolies femmes changent d'amoureux, l'idole de la veille est renversée le lendemain, on adore ce qu'on a brûlé et l'on brûle ce qu'on a adoré! Ce manège dure depuis des siècles, c'est-à-dire, depuis qu'il y a des empires, des hommes politiques et des femmes charmantes, et l'on a toujours la bonhomie de s'en étonner comme si l'on assistait à un spectacle nouveau. Chacun se récrie dans son langage : les gens positifs commentent les événements, les poètes gémissent. Ah! dans le monde rien ne dure que les larmes, soupirait l'immortel Pétrarque! Pleurer des larmes, voilà la seule mode éternelle! On pleurait avant Pétrarque, on a pleuré depuis et l'on pleure encore!

Le genre humain est un grand enfant inconsolable! Il est des marmots raisonnables que la maman apaise en leur disant : “ Petit, ne vous déssolez pas ainsi car vous deviendrez laid.” Ces sérieuses menaces ont souvent le prodigieux effet de calmer les plus grands chagrins; nul ne voudrait risquer une pareille éventualité. Grand-mère Ève n'a pas averti son petit fils du danger qu'il courait, l'imprudent grimace continuellement sans crainte de perdre ses attraits!

O homme! tu vis, donc tu souffres, s'écriait Châteaubriand dans les déserts du nouveau monde, en entendant au milieu de la nuit les vagissements plaintifs d'un de ses compagnons endormis. La souffrance est une des conséquences naturelles de la vie. Cependant mieux vaut souffrir avec d'immortelles espérances que de rester dans le néant, là où l'on ne parle, ni ne rit, ni ne pleure!

Les poètes ont le privilège de dire les vérités les plus tristes avec tant de charmes que nous leur pardonnons volontiers de nous affliger si agréablement.

Qui de nous ne croirait sentir frissonner une brise de son passé en lisant ces touchantes paroles de Turquet :

Oh! que d'arbrisseaux nus, que de roses fanées,
Dans le vallou de mes années!

Il faut avoir bien peu vécu pour fouler les feuilles flétries et les roses fanées! Le printemps, il est vrai, peut renaître encore sous les rayons d'un soleil nouveau, c'est toujours la saison des amours et des fleurs, mais ces chères et délicieuses fugitives iront à leur tour comme tant d'autres, mourir avec les premières feuilles d'automne! Pauvres amours! Pauvres fleurs!

Je finis par où toute femme commence. Les coiffures à la Pompadour... tout le monde n'est pas familier avec ce nom jadis assez connu à la cour de Louis XV.

Une artiste en chignons me disait : “ Je vous ferai des *troubadours* pour 75 cents.”

Le prix était modique en vérité! Voici donc venir l'ère des ménestrels et des *troubadours*, le moyen âge tout entier va revivre dans nos cheveux :

Tandis que sous ses doigts vibre la mandoline,
Voici venir chantant le joyeux troubadour :
Par la guerre épargné, madame, en Palestine,
Je reviens à vos pieds déposer mon amour!

DE LA CONSTITUTION PHYSIQUE DU GLOBE TERRESTRE

Ce n'est pas une simple étude qui pourrait donner une idée complète des différentes modifications qu'ont subies nos mers et nos continents, expliquer comment la vie végétale et animale s'est manifestée à la surface de notre globe, quels ont été sa progression et son développement. Les savants ont écrit des centaines de volumes sur cette matière, et elle n'est pas encore épuisée. Ainsi dans cette étude, je ne puis donner qu'une esquisse bien incomplète de ce qu'a été la terre dans les temps primitifs et de ce qu'elle est maintenant. Cette étude sera divisée en trois parties.

PREMIERE PARTIE.

La terre, comme chacun le sait, a la forme d'une boule, ou sphéroïde, un peu aplatie vers les pôles. Son diamètre est de plus de 3,000 lieues, et sa surface est inégale : ici elle est hérissée de longues chaînes de montagnes, ailleurs elle présente des dépressions profondes ; mais ces inégalités, toutes gigantesques qu'elles nous paraissent, lorsque nous les comparons aux petits objets dont nous sommes environnés, sont, dans la réalité, fort légères comparativement à la masse du globe ; elles sont proportionnellement beaucoup moins grandes que celles qui se voient sur l'écorce de l'orange la plus fine ; et si l'on voulait les représenter en relief sur une sphère d'un mètre de diamètre, les plus hautes montagnes seraient encore si petites qu'il faudrait presque un microscope pour les apercevoir. Les parties les plus déclives de la surface du globe sont recouvertes par de grandes masses d'eau qui constituent les mers et qui cachent ces déclivités à notre investigation ; mais les enfoncements les plus profonds que l'on ait pu mesurer jusqu'ici au moyen de la sonde ne descendent pas à plus de 8,000 mètres au-dessous du niveau de la mer, et l'on sait, par des mesures précises, que les sommets des plus hautes montagnes ne s'élèvent pas à 8,000 mètres au-dessus de ce même niveau. De sorte qu'entre les points les plus élevés et les plus déclives de la surface de la terre, on n'a constaté qu'une différence d'environ quatre lieues (1).

La plus haute montagne de l'Europe est le Mont-Blanc, qui s'élève à 4,810 mètres au-dessus du niveau de la mer ; le Mont Perdu, qui est l'un des pics les plus élevés des Pyrénées, en a 3,410 ; le pic de Ténériffe a 3,710 mètres de hauteur. Dans l'Amérique du Sud il y a, dans la chaîne de la Cordillère des Andes, des montagnes bien plus hautes ; le Chimborazo au Pérou, a 6,530 mètres et le Nevado de Sorata a 7,696 mètres ; mais c'est en Asie que se trouvent les montagnes les plus élevées du monde ; l'un des pics de l'Himalaya, au Thibet, a 7,821 mètres.

Du reste, la surface de la terre est loin d'avoir eu toujours la configuration que nous lui connaissons aujourd'hui ; elle a été bouleversée maintes fois, et il y a lieu de croire que primitivement le globe entier était une masse fondue par la chaleur et qui, en se refroidissant, s'est solidifiée peu à peu. En effet, une masse fluide ou de consistance pâteuse, qui serait animée d'un mouvement de rotation, comme l'est effectivement la terre, ne conserverait pas une forme sphérique, mais, à raison de la force centrifuge que ce mouvement développerait, elle tendrait à s'aplatir vers les pôles, tandis que, dans une sphère solide, aucune déformation de ce genre ne se manifesterait. Or, puisque le globe terrestre, ainsi que nous l'avons déjà dit, présente précisément cet aplatissement vers les pôles et un renflement correspondant à l'équateur, on peut conclure qu'il a passé par un état fluide ou pâteux, par un état de fusion ignée. Le rayon de l'équateur est de 6,576,986 mètres ou 20 millions de pieds, tandis que le rayon du pôle n'est que de 6,356,324, ce qui donne un rayon moyen de 6,366,745 mètres, et une différence d'environ quarante-deux kilomètres ou 252 arpents ou 3 lieues entre les deux diamètres.

L'homme n'a pu examiner la nature des substances qui constituent notre globe qu'à des profondeurs très-petites, même en descendant dans les mines creusées pour l'extraction des richesses que la terre renferme, car les plus profondes de ces excavations n'ont guère plus de 400 mètres. Mais par des calculs, dont il serait impossible de donner ici une idée, on a trouvé que la partie centrale de la terre ne doit être occupée ni par l'eau ni par des vapeurs, mais par des matières aussi pesantes que nos métaux les plus lourds et si chaudes qu'elles sont dans un état de fusion constante.

Un grand nombre de faits concourent à prouver que la terre a une chaleur intérieure qui est un reste de sa chaleur primitive et indépendante de celle qu'elle reçoit du soleil. Ainsi, sa température s'élève d'autant plus qu'on descend à des profondeurs plus considérables ; il y a des mines très-profondes qui sont si chaudes que les ouvriers

ne peuvent y travailler que nus, et toutes les fois que l'eau d'une source un peu considérable vient d'une grande profondeur, sa température est très-élevée. On a même pu mesurer cet accroissement de température et s'assurer que la chaleur de la terre augmente d'environ un degré du thermomètre centigrade par 33 mètres. Ainsi, dans les caves très-profondes, où l'influence des saisons ne se fait pas sentir et où la température est toujours la même, le thermomètre marque 11 degrés centigrades ; et à une profondeur de 60 mètres au-dessous de ces caves, la chaleur est d'environ 13°. A environ 3 kilomètres, elle doit être égale à la température de l'eau bouillante, c'est-à-dire à 100° du thermomètre centigrade ; et à vingt kilomètres, ou cinq lieues de poste, au-dessous de la surface, la chaleur paraît devoir être assez intense pour fondre la plupart des roches ; enfin, vers le centre du globe, la température, si elle augmente toujours suivant la même loi, dépasserait celle de nos forges les plus puissantes et fluidifierait tous les corps connus ; aussi devons-nous penser qu'à une profondeur qui n'est pas considérable, la terre est actuellement à l'état de fusion ignée, et que c'est la surface seulement de cette masse fluide qui, s'étant solidifiée par le refroidissement, constitue une sorte de croûte ou de pellicule. Il paraît bien démontré que le globe était autrefois dans un état d'incandescence et s'est refroidi peu à peu ; mais il ne faut pas conclure que ce refroidissement continue encore de nos jours : il est arrivé à peu près à son terme. Depuis les temps historiques, la température du globe n'a pas sensiblement changé, et par de savants calculs on a prouvé que la surface de la terre reçoit du soleil, pendant une année, une quantité de chaleur à peu près équivalente à celle qu'elle perd dans le même espace de temps ; la chaleur de l'intérieure de la terre n'exerce plus sur la température de cette surface qu'une influence insensible, et pour que cette influence, presque nulle, fût diminuée de moitié, de sorte que l'accroissement de température ne fût plus que d'un $\frac{1}{2}$ degré pour 33 mètres, il faudrait qu'il s'écoulât plus de 30,000 années.

La croûte de la terre n'est pas formée tout d'une pièce, elle se compose d'un grand nombre de matériaux différents. L'étude particulière de chacune de ces substances appartient à la minéralogie ; celle de leurs rapports mutuels et du rôle plus ou moins important qu'elles jouent dans la constitution du globe est du domaine de la géologie. On donne le nom de roches aux substances minérales qui, réunies en masse plus ou moins considérables, constituent pour ainsi dire les matériaux essentiels du sol ; le nom de terrains s'applique aux diverses réunions de roches qui paraissent s'être formées dans des circonstances identiques. Le mot roche ainsi défini n'implique aucune idée d'état pierreux ou mou, de corps volumineux ou petit, de structure dense ou lâche, d'origine aqueuse ou ignée ; l'argile, malgré son état de mollesse, et le sable, bien qu'il soit meuble, sont des roches aussi bien que le granit ou que le calcaire. Lorsqu'on examine les flancs des montagnes, les excavations creusées par notre industrie, et diverses autres localités favorables aux études géologiques, on s'aperçoit bientôt qu'il existe un grand nombre de terrains différents, et que ces terrains forment en général des couches ou étages qui se recouvrent les uns les autres. Pour s'en convaincre il n'est pas nécessaire de visiter les pays lointains, il suffit d'examiner ce qui nous entoure. En étudiant les divers matériaux dont se compose la croûte extérieure de notre globe, le géologue se convaincra facilement aussi que, dans la plupart des cas, ces roches si diverses ne sont pas placées les unes à côté des autres, mais se recouvrent mutuellement et forment une série de couches plus ou moins épaisses, qu'on peut comparer à autant d'assises dans un massif de maçonnerie. Le gypse ou pierre à plâtre, par exemple, repose évidemment sur le calcaire grossier, le calcaire grossier recouvre à son tour l'argile plastique ; en forant des puits, et après avoir traversé les deux couches dont il vient d'être question et d'autres encore, on a rencontré la craie, etc., etc. Du reste, il n'est pas nécessaire de creuser ainsi des puits pour s'assurer de la superposition des différentes couches formées par ces roches ; pour la voir bien distinctement, il suffit d'examiner les falaises du bord de la mer, l'escarpement de certaines collines ou des tranchées ouvertes par le nivellement des chemins de fer ou l'exploitation des carrières, car lorsque le point de contact de deux couches se trouve mis à nu dans une de ces circonstances, on peut souvent distinguer, sans aucune difficulté, la manière dont l'une de ces couches se continue au-dessous de l'autre.

Dans d'autres localités, on ne voit rien de semblable, les roches ne laissent apercevoir aucune trace de succession de couches et constituent des masses compactes. Les géologues distinguent dans les matériaux constitutifs du sol deux classes de roches : celle de formation aqueuse ou nuptienne et celle de formation ignée ou plutonique. D'après la nature des fossiles contenus dans les roches d'origine aqueuse, on reconnaît aussi que

les unes se sont disposées au sein de la mer, d'autres dans des bassins occupés par de l'eau douce, et de là encore une distinction importante à établir entre les formations lacustres et les formations marines. Mais, pour se former une idée nette de la manière dont la nature a produit toutes ces immenses couches terreuses, il faut étudier les phénomènes qui se passent de nos jours sur divers points de la surface du globe.

DR. J. A. CREVIER.

(A continuer)

L'OPINION DE M. CHAPLEAU

Jeudi dernier, une centaine de personnes se réunissaient au St. Lawrence Hall pour présenter à l'hon. M. Chapleau un cadeau en témoignage des services qu'il a rendus à la cause nationale en défendant Lépine et ses compagnons d'infortune. Ce cadeau consistait en une boîte d'argenterie et un service à déjeuner qui ont coûté \$1,800.

En réponse à une adresse, lue par M. Desjardins, M. P., M. Chapleau a prononcé le discours suivant qui sera lu avec intérêt :

M. Desjardins et Messieurs,

Pour répondre à votre bienveillante et trop élogieuse adresse, je ferai ce que j'ai fait dans tout le cours du procès qui me vaut cette manifestation, — je vous parlerai du cœur — je n'écouterai que l'inspiration des sentiments que vous éprouvez vous-mêmes.

Vous avez bien voulu dire, Messieurs, que j'ai accompli un grand acte de dévouement : je crois n'avoir accompli qu'un double devoir, celui qui s'impose à tout avocat à qui l'on fait appel en faveur d'un malheureux, et celui d'un Canadien-Français sur qui reposent les espérances d'un compatriote. J'ai fait ce voyage de Manitoba, contrée encore lointaine pour nous, et j'ose dire qu'aucun sentiment autre que celui d'un devoir sacré ne m'a animé durant tout le cours de l'œuvre que j'ai poursuivie. Il ne m'appartient pas de dire si j'ai bien ou mal accompli cette tâche, mais je puis affirmer en toute franchise que j'ai fait mon possible.

En arrivant à Winnipeg, j'avoue avoir été péniblement affecté par un fait que j'avais un peu prévu d'avance. Vous connaissez, au moins par oui-dire, le caractère des Métis. Ils tiennent de la race française la vivacité et l'intelligence, mais de la race indienne l'insouciance et l'imprévoyance. Demandez-leur de faire telle ou telle démarche, — si vous leur persuadez que cette démarche est raisonnable, ils sont prêts, et, entraînés par leur nature chevaleresque, ils pourront au besoin accomplir des actes d'héroïsme, mais pour eux l'action doit suivre immédiatement la résolution ; s'il faut attendre, l'insouciance reprend son empire, et ils attendent trop longtemps. Quand je suis arrivé, rien n'était préparé pour le grand procès ; les Métis attendaient encore. Mon honorable ami M. Royal m'avait prévenu de ce fait incontrôlable.

La première question qui s'est imposée aux défenseurs de M. Lépine, a été celle de l'illégalité de la liste des jurés. Je croyais que cette liste avait été préparée d'une manière illégale et dans une intention évidemment hostile à mon client. Il me semblait qu'il était facile de la faire rejeter par la Cour, mais, consulté sur ce point, M. Lépine m'a déclaré formellement qu'il ne voulait pas de ces procédés dilatoires, qu'il voulait en finir au plus tôt, sans s'inquiéter si une nouvelle liste lui offrirait de meilleures chances d'acquiescement. J'ai dû céder à ce désir, plus chevaleresque, je l'avoue, que prudent.

Vous connaissez, Messieurs, le verdict des jurés. Ils ne m'appartient pas de l'apprécier, mais il m'est permis de l'expliquer. Vous savez quelle éducation politique ou publique ont reçue les Métis. Cette éducation leur est venue de deux autorités différentes, je puis dire de deux tutelles distinctes, mais dont l'influence a été identique. La Compagnie de la Baie d'Hudson a été pour eux, en thèse générale, un gouvernement paternel, bienveillant et préoccupé de leur inspirer, en même temps que la confiance, le respect de l'autorité constituée. Très-libérale dans les transactions journalières, faisant aux Métis des avances considérables, sans exiger d'autres garanties que celle de leur honnêteté personnelle, cette compagnie leur inspirait une légitime confiance, et cette confiance opérait chez ces esprits déliants comme le moyen le plus efficace de gouvernement. La Compagnie en profitait pour donner à son autorité le prestige et le caractère d'une institution sacrée. De là, chez les Métis, un respect tout particulier et dont nous avons peine à nous faire une juste idée, pour le pouvoir constitué.

D'un autre côté, vous savez, Messieurs, l'influence bienfaisante, mais prépondérante exercée par la religion sur les populations du Nord-Ouest. Depuis les temps déjà bien éloignés où Mgr. Provencher, de glorieuse mémoire, plantait la croix au milieu de ces vastes solitudes, jusqu'à ce jour où Mgr. Taché, continuateur d'une œuvre si sublime, consacre sa vie à la diffusion des vérités évangéliques, l'autorité de l'église a toujours été respectée, a toujours exercé son empire sur l'esprit de ces populations qu'une nature sauvage et grandiose semble prédisposer aux idées religieuses. Le métis est sincèrement religieux ; c'est sa gloire, et il trouve dans l'habitude du respect pour l'autorité ecclésiastique, une consolation en même temps qu'une garantie pour sa gouverne dans toutes les choses de la vie.

Cette double influence civile et ecclésiastique a dû laisser une empreinte profonde sur le caractère des Métis. Pour eux l'autorité, c'est tout, et ils ne pourraient en secouer le joug qu'en croyant obéir à une autre autorité, exerçant sur eux un empire plus absolu. Vous comprendrez ainsi facilement pourquoi les paroles du Juge dans l'affaire Lépine ont tant influé sur l'opinion des jurés. La voix de l'autorité se faisait entendre, donnant, je dois le dire, non pas seulement des éclaircissements sur la cause, mais en réalité des injonctions ; ils n'ont pas vu au-delà, ils avaient prêté serment, et ils ont cru devoir obéir aux instructions du Juge plutôt qu'aux supplications de l'avocat. Je ne discute point leur verdict, je le constate et je l'explique. On dira peut-être que les jurés dans cette circonstance ont été trop obéissants, ou même trop naïfs ; pour ma part, je ne puis m'empêcher de dire qu'ils ont agi avec une honnêteté digne d'admiration, bien qu'un verdict différent eût pu être donné honnêtement.

(1) Un mètre vaut 3 pieds 3 pouces anglais. Un kilomètre vaut 1000 mètres.

Quoiqu'il en soit, Messieurs, il me semble que ce respect de l'autorité, si évident chez les Métis, devrait faire comprendre à nos gouvernants que ces hommes-là ne sont point des ennemis du trône ni des révolutionnaires; ce sont des hommes d'ordre et, permettez-moi cette expression, du bois dont on fait les bons citoyens. Il me semble que l'homme si distingué qui présidait à nos destinées, Lord Dufferin, un véritable homme d'Etat, comprendra facilement que la Reine n'a pas de meilleurs sujets que les Métis du Nord-Ouest, et qu'une amnistie générale serait le moyen le plus sûr de reconquérir leur confiance et de les rallier au grand œuvre de la fondation d'une nationalité durable sur ce continent.

Je puis rappeler ici un mot de M. Lépine lui-même. Un jour que j'allais le voir dans sa prison, je lui demandai, avec la liberté qu'un avocat a le privilège d'exercer avec son client: "Dites-moi donc franchement, mon brave Lépine, n'avez-vous rien à vous reprocher dans toute cette affaire?" — "Eh bien, monsieur l'avocat, me dit-il, je ne suis pas plus religieux qu'un autre, mais j'ai été à confesse plusieurs fois depuis la mort de Scott, et je n'ai jamais parlé de cette affaire-là à mon confesseur, parce que c'est l'intention qui fait le mal, et je n'ai jamais eu l'intention de faire de mal à personne. Nous avions un gouvernement dans ce temps-là, et j'ai obéi au gouvernement. D'ailleurs, je suis assez fort, assez courageux et assez noble pour attaquer un homme en face sans avoir besoin de l'assassiner."

L'homme qui me tenait ce langage est, je ne crains pas de le dire, respecté et aimé de toute la population, des Anglais comme des Métis. Il possède une instruction très-passable; il est intelligent, brave et fier comme on dit dans le pays. Je ne veux pour preuve de sa nature chevaleresque que le fait suivant: Vous savez que Lépine avait été admis à caution; eh bien! le jour où il s'est présenté devant la Cour, ce cautionnement n'avait aucune valeur. Il aurait pu traverser la frontière et barguer ses accusateurs, sans même craindre que ses cautions fussent inquiétées. Il savait tout cela, et cependant il est venu se livrer. Et moi je me dis que l'homme qui pousse aussi loin le scrupule, ne peut pas être un meurtrier!

Messieurs, je veux vous dire ici que M. Lépine est marié à une femme digne en tous points de partager le sort d'un homme aux prises avec l'adversité, spectacle digne des dieux, au dire d'un orateur payen. Je l'ai vue au moment où elle venait visiter son mari, à la prison, et je dirais que j'ai été heureux de la connaître, si la vue d'une mère de douleurs pouvait laisser autre chose sur le cœur qu'une impression pénible. Lépine venait d'être condamné; sa femme, brisée par cet effroyable malheur, voulait cependant me remercier de mes inutiles efforts; mais elle ne pouvait parler, l'émotion la suffoquait; elle me dit adieu au milieu de ses sanglots, et elle m'écrivit ensuite la lettre suivante:

ST. BONIFACE, 3 NOV. 1874.

MONSIEUR,

Il m'est impossible de vous laisser partir de Manitoba sans vous adresser un mot, pour exprimer un peu ma trop juste reconnaissance pour ce que vous avez fait pour mon cher mari, pour mes enfants, pour moi. Jamais je ne pourrai vous oublier; votre nom, permettez-moi de vous le dire, sera prononcé avec vénération par nous tous. J'apprendrai à mes petits enfants à le bénir, à le porter au pied du Trône de l'Eternel, et si Dieu veut exaucer la prière de l'épouse affligée, des enfants privés de leur soutien, de leur bonheur, oui, et le Dieu Bon et Juste ne peut la rejeter, les bénédictions du Ciel vous accompagneront en tout et partout pendant cette vie que vous dépensez pour la justice, pour le bonheur des autres.

J'aurais désiré vous prouver ma vive gratitude, ou du moins vous l'exprimer de vive voix; mais quand j'ai eu l'avantage de vous rencontrer hier après-midi, j'avais le cœur trop brisé.

Je suis pourtant un peu remise; la résignation, la générosité de mon cher mari me donnent du courage pour supporter l'épreuve. Au reste, le Bon Dieu qui frappe d'une main ne manquera pas de consoler de l'autre.

Permettez-moi Monsieur, de me joindre à M. Lépine pour vous souhaiter un bon et heureux voyage; nous n'aurons qu'un cœur et qu'une voix pour vous souhaiter tout le bonheur possible sur cette terre.

Je demeure,

Monsieur,

Avec respect et une reconnaissance éternelle,

C. LÉPINE, (née Marion.)

A. CHAPLEAU, Ecuyer, }
à Winnipeg, P. M. }

Messieurs, la voie douloureuse parcourue par cette femme forte, je l'ai parcourue moi aussi en grande partie. J'ai laissé Montréal plein de courage, d'espérance et d'ambition; j'ai travaillé avec toute l'énergie dont je suis capable, et j'ai succombé, j'ai vu condamner le brave Lépine. Atterré par ce premier coup, j'ai dû recommencer le même travail pénible pour défendre Nault, une autre victime des troubles du Nord-Ouest. Plus heureux cette fois, bien que la cause fût plus difficile à défendre devant le même tribunal, je n'ai cependant pas obtenu un succès complet, car Nault est encore dans les fers. Seul, Lagimodière est sorti de prison et jouit maintenant de cette liberté qui semble indispensable aux robustes enfants de la prairie. Mais je dois le reconnaître, dans cette épreuve j'ai été soutenu par les sympathies des habitants de la province de Québec. Mes amis, et même quelques-uns de mes adversaires politiques m'ont encouragé de leur approbation et de leurs conseils, et en arrivant à la Rivière Rouge, l'exemple du vénérable évêque de St. Boniface a été pour moi un guide assuré. J'ai vu Mgr. Taché qui, depuis cinq ans, a partagé toutes les épreuves des Métis, et résumé, pour ainsi dire, dans sa personne toutes leurs souffrances; j'ai vu ce vénérable prélat, brisé par la douleur, à la suite d'un accident pénible, se faire porter aux pieds du tribunal pour déposer devant Dieu et devant les hommes des faits qu'il a connus et desquels ressort la justification du peuple si cher à son cœur, et il m'a paru qu'en présence des souffrances morales dont ses traits portent l'empreinte, j'étais mal venu à me plaindre moi-même, que j'étais plutôt heureux d'avoir pu m'identifier un instant avec un homme dont l'histoire devra honorer le souvenir.

Messieurs, en m'offrant ce cadeau vraiment princier, vous avez bien voulu faire allusion à mon prochain mariage. Je vous en remercie, et je crois que vos bons souhaits me porteront bonheur. Les animosités s'effacent, les actes de malveillance s'oublient; mais les témoignages d'amitié restent dans le souvenir, et soyez convaincus, Messieurs, que je me rappellerai toujours cette fête d'amis comme un des plus beaux jours de ma vie!

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Le Théâtre complet de Camille Doucet, de l'Académie française. 2 vol. Michel Lévy.

Voilà un régal comme il en est donné de temps en temps aux délicats: lire les deux volumes dont le titre est en tête de cette causerie, et par ces temps anti-littéraires, causer familièrement avec l'esprit si fin, si lettré qui a écrit la *Considération* et le *Fruit défendu*. Est-il nécessaire d'analyser ces comédies? Non. La plupart les ont vues. Ceux qui ne les ont pas vues les connaissent de renommée; pourquoi amoindrir ces œuvres par une étude froide? L'étude, d'ailleurs, a été faite, et de main de maître,—par un maître, M. Jules Sandeau, directeur de l'Académie lors de l'élection de M. Camille Doucet, et qui fut chargé, comme tel, de lui répondre.

Vos comédies, disait M. Jules Sandeau, sont toutes écrites en vers, et certes, il vous avait fallu quelque courage pour adopter cette forme et lui demeurer fidèle, dans une époque où la presse elle-même tend de plus en plus à se mettre à l'aise, et où il est sérieusement question de supprimer le style comme d'une veine si fraîche; il se ployait avec tant de souplesse aux exigences du théâtre... que je crois volontiers que vous ne pouviez donner une autre forme à votre pensée, si vous ne veniez pas de prouver ici le contraire...

Et ailleurs, M. Jules Sandeau rappelant que M. Camille Doucet succédait à M. Alfred de Vigny, petit cousin de Regnard, ajoutait:

Si le comte de Vigny avait pu prendre part à votre élection, n'en doutez pas, c'est la voix de son cousin qu'il vous aurait donnée, car votre dialogue a ce tour vif, alerte et rapide, qui vous rattache à la famille de Regnard...

Certes, voilà un éloge aussi magnifique que mérité, doublement magnifique, parce qu'il était prononcé, en pleine Académie, au milieu des illustrations françaises, et que le juge s'appelait Jules Sandeau. Qu'ajouterions-nous à cela? Rien. D'ailleurs, le but de cette causerie est moins de parler de ce qui est connu, que de ce qui est presque ignoré, par notre génération littéraire s'entend. Ainsi qui savait, parmi nous, les nouveaux venus, que M. Camille Doucet avait fait une revue? Oui, une revue! intitulée: *Le Dernier Banquet* de 47. Oh! rien de politique; c'est un poète qui parle, un poète qui ne veut pas déchoir en faisant descendre son inspiration au niveau des banquets d'Odilon Barrot. Le poète est celui qui crée: pourquoi voudrait-il s'associer à ceux qui détruisent? Ah! où sont-elles ces actualités de 1847, que l'écrivain raille d'un vers si libre et si plaisant! Où seraient-elles plutôt, si la publication du Théâtre complet de M. Camille Doucet n'était venu les rappeler à ceux qui les ont connues ou les apprendre à ceux qui les ont ignorées?

Le jour de la première représentation du *Dernier Banquet* de 47, le 30 décembre, il y avait trois comédies qui se jouaient: deux sur la scène, l'une de M. Camille Doucet, l'autre en cinq actes, de M. Ancelot, et la troisième dans la salle. Voici l'histoire: M. Camille Doucet, avant d'aller au supplice,—quel supplice qu'une première!—dînait en famille près de l'Odéon, son théâtre. Tout à coup on vient lui annoncer qu'un jeune homme le demande. Il quitte la table et se trouve en présence d'un étudiant qui lui dit:

—Monsieur, j'ai cru de mon devoir de venir vous prévenir d'une chose.

—Laquelle, monsieur?

—Le public croit que votre pièce est réactionnaire, et vient avec l'intention de vous siffler.

Quelle entrée en matière pour un poète, quelques heures avant que la toile se lève sur son œuvre! M. Camille Doucet pâlit: mais enfin, comme l'auteur dramatique a cela de commun avec le guillotiné futur, qu'il ne peut pas éviter l'exécution, il part, arrive à l'Odéon, et monte d'un pas ferme ces degrés de pierre, ou sont venues se briser hélas! tant d'espérances! Il regarde par le trou du souffleur... Une salle! oh! une salle effrayante! Des têtes échevelées, des regards furibonds... La toile allait se lever sur la première pièce, une comédie en cinq actes, de M. Ancelot, nous l'avons dit. Le premier acte se joue au milieu d'un brouhaha terrible: si terrible que le régisseur doit venir de la part de M. Camille Doucet, dire au public:

—Messieurs, M. Camille Doucet sait qu'on doit siffler sa revue: eh bien, il vous prie d'être patients jusque-là. Siffliez la seconde pièce si vous voulez, mais au moins écoutez la première!

Le public comprit-il tout ce qu'avait de charmant, de spontané, de généreux, cet acte de gentillesse littéraire? Toujours est-il qu'il se tut et écouta. M. Ancelot a eu assez de grands succès pour qu'on puisse avouer une de ses chutes. Au milieu du troisième acte, un monsieur placé à l'orchestre pousse un bâillement si énergique, si profond et sonore, que toute la salle part d'un éclat de rire. Les cris se croisent:

—Ne continuez pas! ne continuez pas! Passons tout de suite à la revue!

Et c'est ce qui fut fait! Chose unique au théâtre, la pièce ne fut pas terminée, et l'on passa à la revue. Le hasard veut qu'elle commence par un chœur sur l'air à la mode de ce temps-là, du *Chevalier de Maison-Rouge*:

Mourir pour la patrie!

Toute la salle entame le couplet... elle est désarmée, écoute, applaudit; ce fut un grand succès.

Mais il n'y a pas qu'une revue charmante, parmi ces œuvres de début de M. Camille Doucet que nous voulons rappeler au public. Ouvrez le premier volume, à la page 263, et lisez d'un bout à l'autre ces vingt pages remarquables, intitulées: *Le Chant du cygne*. Ce n'est qu'un court monologue, lequel, écrit pour Frédéric-Lemaître, fut joué par Bocage, à l'Odéon, le 20 février 1843. Il y a là-dedans un souffle, une inspiration puissante, qui font regretter que M. Camille Doucet, hé!—il le croyait, du moins, sans doute,—par de hautes fonctions officielles, ait cru devoir trop souvent s'arrêter, et rogner un peu les ailes de sa muse. Nous voulions citer quelques-uns de ces vers, peu connus comme ceux qu'ont écrits au début la plupart des poètes devenus célèbres; mais nous n'osons faire un choix: il faudrait tout citer.

En somme, il faut louer la librairie Michel Lévy d'avoir réédité ces deux volumes. Le théâtre est tombé dans de tels excès de réalisme, on étale sur la scène des plaies si honteuses, qu'il est bon qu'on voie que jadis le succès pouvait s'acquérir par des œuvres saines et fortes. Le Théâtre complet de M. Camille Doucet sera lu et relu par tous. Publié il y a huit jours, il aurait déjà vingt éditions, s'il l'était par tous ceux que le poète des *Ennemis de la maison*, cette pièce exquise qui n'a jamais quitté le répertoire, a aidés, encouragés ou défendus. Com-

bien, parmi les littérateurs d'aujourd'hui, à l'Académie, ou hors l'Académie, qui lui doivent tout ou partie de leur célébrité! Est-il beaucoup d'écrivains dont on puisse en dire autant? Après le magnifique éloge de M. Jules Sandeau, c'est la seule louange qu'il soit permis d'ajouter.

ALBERT DELATTRE.

LES PIGEONS VOYAGEURS

On va bientôt commencer la construction d'un grand pigeonier militaire au jardin d'acclimatation à Paris. Les études faites par le ministère de la guerre et par l'administration des postes ont, en effet, démontré la nécessité, pour la France, de posséder un système de télégraphie volante que la Russie, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne ont déjà adopté.

Le pigeonier du Jardin d'acclimatation serait installé, paraît-il, d'après le plan qui a servi à la construction du pigeonier de Berlin. Il doit être aménagé de façon à recevoir deux mille paires de pigeons reproducteurs. La direction de cet établissement type sera chargée d'élever et d'entraîner des pigeons de race qui seront ensuite répartis entre les différents postes militaires. On doit arriver, dans un avenir prochain, à pouvoir relier, par ce moyen, toutes les places fortes de France.

En attendant, on cherche à développer dans notre pays le goût des concours de pigeons voyageurs. On peut voir en ce moment au Jardin d'acclimatation une exposition de pigeons dans laquelle figurent les vainqueurs des courses des trois dernières années.

Les races anglaise et belge y sont représentées par des types admirables. Ces oiseaux, achetés par le Jardin d'acclimatation, portent encore sous l'aile les cachets imprimés qui indiquent la société Colombophile à laquelle ils appartenaient précédemment et les prix qu'ils ont remportés.

Depuis 1872, il nous a été permis plusieurs fois d'assister à des concours de pigeons voyageurs. C'est vraiment un spectacle curieux dans tous ses détails.

Les pigeons que nous avons vus étaient, pour la plupart, envoyés à Paris par des sociétés belges. Ils arrivaient par la gare du Nord, enfermés vingt-cinq par vingt-cinq dans des paniers d'osier, longs et plats, garnis sur les côtés de mangeoires et de petites ouvertures pour le passage de l'air.

Le moment de la course venu, on dispose tous ces paniers sur une même ligne, comme les chevaux sur la piste. Un signal est donné, et aussitôt des hommes d'équipe soulèvent simultanément tous les couvercles.

Les pigeons sont libres.

Surpris par ce brusque passage de l'obscurité du panier à la lumière du jour, ils restent indécis pendant quelques secondes, puis, tout à coup, c'est un envol immense, unanime. Tous les oiseaux piquent droit sur le ciel. On dirait un grand nuage roux qui s'élève de terre avec un bruissement d'ailes.

Arrivés à une certaine hauteur au-dessus des arbres et des toits, les pigeons prennent tous la direction du Nord, sans qu'un seul d'entre eux ait pu s'orienter ou avoir le moindre doute sur la route à suivre.

Encore un fait intéressant à signaler. Le pigeon qui voyage ne mange pas. Si la distance à parcourir est longue, il va toujours sans s'arrêter pour prendre de la nourriture et il arrive enfin, maigre, épuisé, mourant. Si on lui présente alors des graines, il les refuse. Il se contente de boire un peu d'eau, puis il s'endort. Deux heures après, il commence à manger avec beaucoup de modération, et se rendort immédiatement après. Si la course qu'il a faite a été très-longue, le pigeon se traite ainsi quelquefois pendant quarante-huit heures avant de revenir à sa nourriture normale. N'est-ce pas là une preuve admirable d'instinct?

NOS GRAVURES

L'AMNISTIE

Cette gravure est tout un article de journal. La vue des populations fait pencher la balance du bon côté, celui du sens commun et de la justice.

LA BOHEMIENNE

Cette bohémienne, nos lecteurs la connaissent, c'est Guilda dans ses beaux jours, l'héroïne de *l'Enroulement* la veille de son mariage.

LE LENDEMAIN DE LA TEMPÊTE

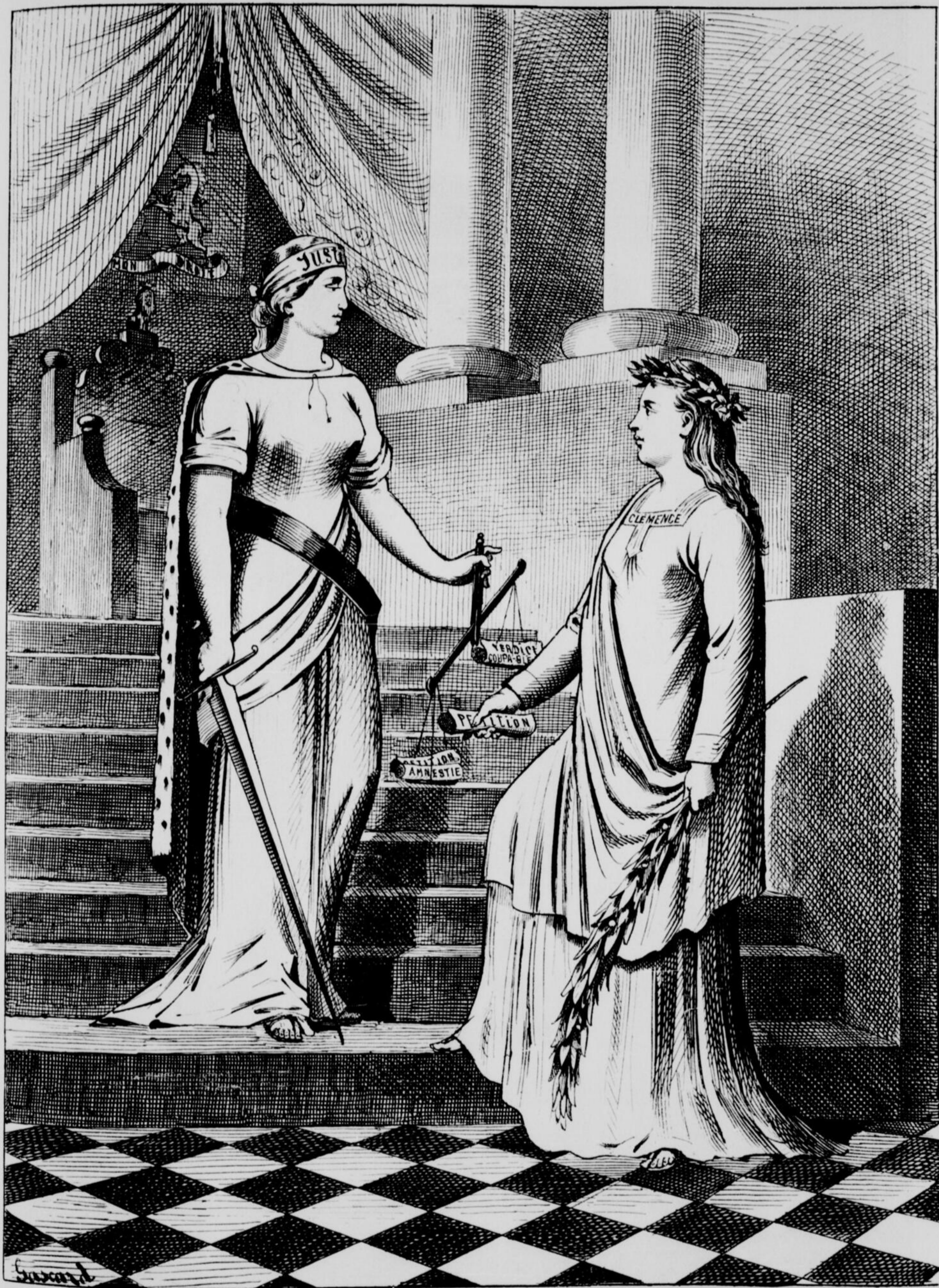
Au milieu des algues encore couchées par l'orage qui a chassé le flot sur la grève, pendant la dernière nuit, deux pauvres femmes sont assises, s'intéressant aux efforts des sauveteurs, qui cherchent à ramener sur la rive une embarcation échouée. Hélas! celui ou ceux qui la montaient ont disparu. On reconnaît à l'air triste et abattu de ces deux infortunées combien est grand leur malheur: elles ont perdu ce qu'elles avaient de plus cher, les soutiens de la famille; mais leur air résigné indique aussi que c'est un malheur auquel s'attendent tous ceux que la destinée a condamnés à cette lutte éternelle avec la mer. Elles avaient déjà perdu tout espoir.

COUBOU

Scène de famille, vieille comme le monde, et toujours nouvelle. Elle plaira à toutes les mères.

LA PARTIE DE DOMINOS

Ce tableau est digne d'être remarqué. La scène qu'il représente, vingt fois chacun de nous l'a vue et peut dire: c'est la nature prise sur le fait. De quoi s'agit-il? D'un coup qui va décider de la partie. Aussi quelle attention, quelle variété d'expressions sur ces visages tournés tous vers le même objet qui est le nœud de la composition, et qui en fait l'unité. C'est d'un rendu parfait. L'expression en est forte; elle se grave dans la mémoire.



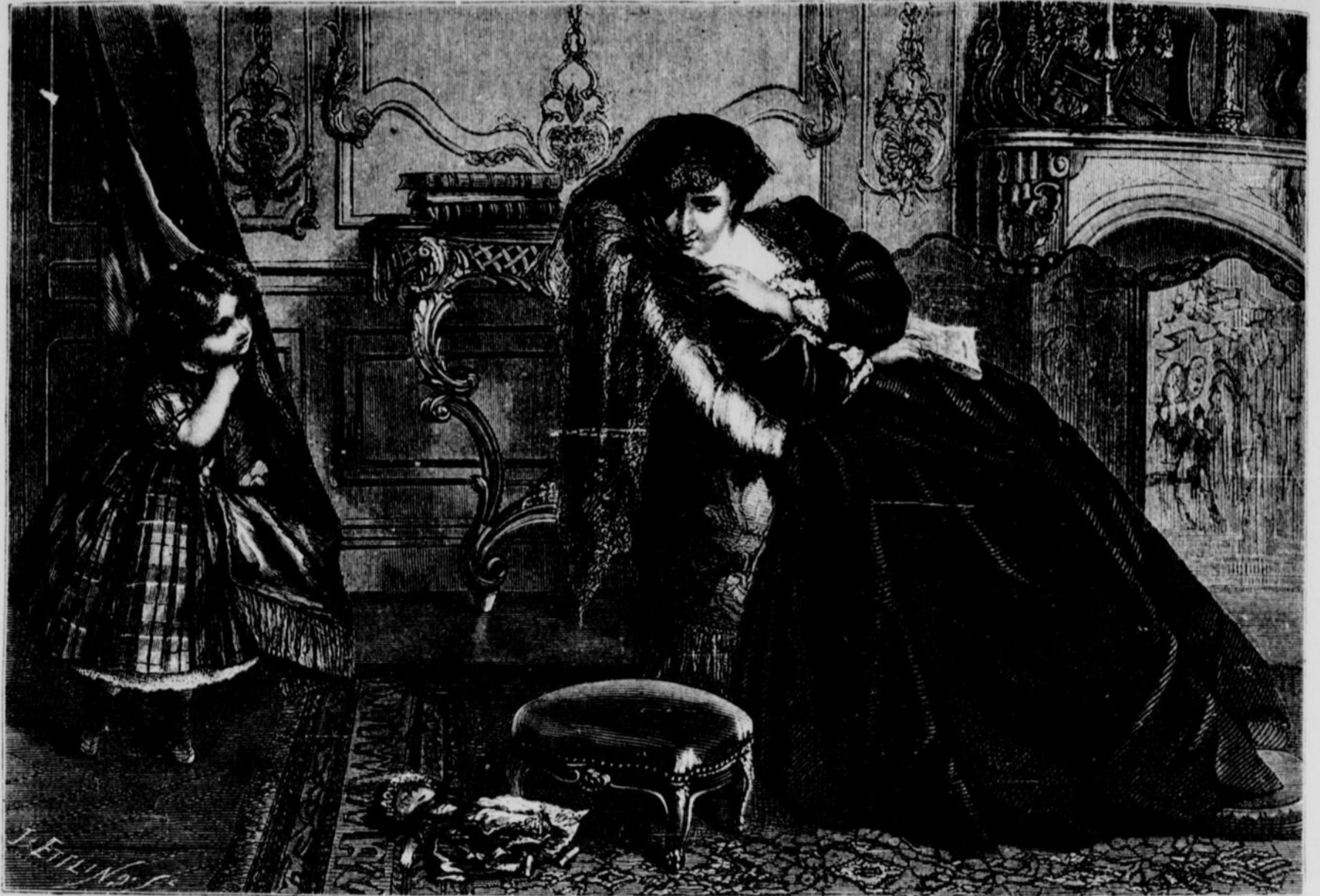
LA QUESTION DE L'AMNISTIE



LA BOHÉMIENNE



LE LENDEMAIN DE LA TEMPÊTE



COUCOU!



LA PARTIE DE DOMINOS

AVIS

MESSIEURS PARÉ ET GRAVEL, 32 COTE ST. LAMBERT, ont été nommés agents de *L'Opinion Publique* pour la ville de Montréal. Ces messieurs sont autorisés à prendre des abonnements et des annonces pour ce journal.

L'OPINION PUBLIQUE

JEUDI 26 NOVEMBRE 1874

BULLETTIN

Nous attirons l'attention du lecteur sur le discours de l'hon. M. Chapleau que l'on trouvera dans une autre colonne. Cet éloquent discours contient une explication intéressante du verdict dans le procès Lépine, explication qui corrobore celle donnée par *L'Opinion Publique* sur les motifs honnêtes auxquels les jurés métis ont obéi.

La nouvelle loi électorale vient encore de faire une victime, et cette fois elle a choisi le premier de nos hommes politiques. Sir John A. MacDonald, dont l'élection était contestée devant les tribunaux, n'a pas attendu la fin de l'enquête, il a donné de suite sa démission, déclarant qu'en effet son élection était entachée d'illégalités, mais qu'il n'était pas personnellement responsable de ces illégalités.

Interrogé sous serment, il a rendu un témoignage franc et complet. Il a dit carrément ce qu'il avait fait, avouant sans détours qu'il avait fourni mille piastres à son comité électoral. Cette attitude contraste singulièrement avec les réticences de certains témoins dans des causes semblables, hommes habiles qui trouvent le moyen d'obtenir de l'argent de tous leurs amis sans même, paraît-il, leur en demander ou leur dire comment ils l'emploieront. A quoi servent ces échappatoires, sinon à compromettre davantage, dans l'esprit des hommes droits, ceux qui les inventent?

Mais ce n'est là qu'un détail, et, après tout, la consolation est maigre de pouvoir dire que Sir John est resté digne dans un procès humiliant. Car c'est une véritable humiliation pour un homme comme Sir John A. MacDonald, — le premier nom du pays, un nom connu en Europe, — d'être obligé de venir avouer en cour qu'il a fait, pour être élu, l'œuvre d'un cabaleur vulgaire, qu'il a visité les estaminets de Kingston au bras de quelque ivrogne aimé de la populace. C'est humiliant surtout pour le pays. Qu'est-ce que notre société, qu'est-ce que notre démocratie, qu'est-ce que la liberté chez nous, si les chefs de la nation ne peuvent obtenir la faveur populaire qu'à la condition d'aller, à périodes fixes, patauger dans la boue des derniers rangs, d'oublier le respect qu'ils se doivent à eux-mêmes, de cesser d'agir en gentlemen? Cet état de choses est propre, tout simplement, à dégoûter de la vie publique les hommes les plus en état de rendre service.

A la vérité, le témoignage de Sir John peut être une révélation pour l'étranger, mais ne surprend personne ici. Chacun sait que tous les députés — sans une seule exception — sont dans le même cas, et que si toutes les élections avaient été contestées devant les tribunaux, elles auraient toutes été annulées, à moins d'un accident de la procédure judiciaire.

Pour l'honneur du pays, il faut que les choses changent, et que nos mœurs soient réformées de façon, au moins, à ce que nos chefs ne soient plus obligés d'exposer leur dignité.

La tentative des libéraux de prouver, même après sa démission, des faits de corruption électorale personnels à Sir John, afin de le rendre inéligible pour cinq ans, est très-mal vue en général. On dit avec raison que, tous les députés étant également passibles d'une poursuite, Sir John est le dernier que l'on devrait poursuivre, parce qu'il est le premier entre ceux qui, par leurs talents et les services rendus, méritent un siège en parlement. Réformons nos mœurs, ne persécutons pas ceux qu'elles forcent à se compromettre.

Le tribunal a déclaré l'élection nulle, sans impliquer Sir John personnellement.

La cause Guibord vient d'être décidée en Angleterre, comme nous l'apprend la dépêche suivante communiquée au *Nouveau-Monde*:

Nov. 21, 1874.

A. M. JETTÉ,
Montréal.

Ordonné d'enterrer dans le cimetière principal, sans les cérémonies. Il n'est pas pécheur public, ni nommé excommunié.

ASHURST.

Cette décision est un grand événement pour notre pays: elle veut dire que l'Eglise n'est pas libre ici. Il est entendu que désormais nous devons nous adresser

aux légistes de Sa Majesté pour savoir si nous sommes pécheurs ou non, et au besoin nous obtiendrons d'eux un ordre sur papier timbré ordonnant à St. Pierre de nous prêter ses clefs.

Le juge Mondelet avait ordonné l'enterrement avec les cérémonies religieuses; en cela il était logique, étant admis son point de vue. Mais ordonner l'inhumation dans le cimetière principal sans les cérémonies religieuses, c'est être inconséquent, car si la cour de Londres se reconnaît le droit de forcer la main du prêtre, elle n'aurait pas dû se contenter d'une demi mesure, elle aurait dû accorder à Guibord une réparation complète.

On se demande maintenant ce que va faire l'autorité ecclésiastique.

Dimanche dernier, l'abbé Rousselot, curé de Notre-Dame, a tenu du haut de la chaire à peu près le langage suivant:

« Mes Frères, vous avez tous lu les dépêches qui annoncent la fin du procès Guibord en Angleterre. Ces dépêches sont au nombre de trois, et elles s'accordent toutes sur un point, savoir: Guibord devra être enterré dans le cimetière principal sans les cérémonies religieuses.

« Comme nous n'avons pas encore le texte du jugement, je ne puis vous parler en pleine connaissance de cause de la position qu'il nous fait: mais vous avez droit cependant dès aujourd'hui à quelques paroles de votre curé à ce sujet, et voici ce que j'ai à vous dire sur le point également constaté par les trois dépêches.

« D'abord, la cour de Londres déclare que l'enterrement se fera sans les cérémonies religieuses. Or, vous savez que la sépulture ecclésiastique, c'est-à-dire, avec les cérémonies religieuses, était la chose principale réclamée par l'Institut Canadien et ordonnée par la cour de première instance à Montréal. Je dois donc féliciter les juges d'Angleterre d'avoir été assez bien inspirés pour ne pas commander à un curé catholique du Canada de mettre ses vêtements religieux et d'aller jeter de l'eau bénite sur la tombe d'un de ses paroissiens. Ce serait là, vous le comprenez, un attentat aux justes libertés de l'Eglise en ce pays. Si ce jugement ne va pas plus loin, il nous sera facile de nous y conformer, car le cimetière a été agrandi, et le terrain nouvellement achevé n'étant pas béni, nous pourrions y enterrer la dépouille de Guibord sans enfreindre nos règles disciplinaires.

« Mais si le jugement allait jusqu'à nous ordonner d'enterrer Guibord en terre bénite, nous le déplorerions profondément. Ce serait un véritable acte de tyrannie qui, loin de devenir un succès pour l'Institut Canadien, tournerait à sa honte, et en ferait un objet de réprobation dans tout le pays et aux yeux du monde entier.

L'affaire en est là.

Le *Times* de Londres se prononce en faveur de l'amnistie pour le Manitoba. Une dépêche transatlantique donne l'analyse suivante de son article:

Le *Times* demande la commutation de la sentence de Lépine. Il dit que les actes politiques des mécontents de la Rivière Rouge ont été complètement oubliés, et que la mort de Scott était si étroitement associée aux objets politiques de la rébellion, que les hommes d'Etat ne peuvent pas la considérer comme un meurtre ordinaire. La mort de Lépine ajouterait brutalité à brutalité, et entacherait l'histoire du Canada d'une infamie dont les fils de ceux qui demandent la mort du condamné auraient honte.

Cette opinion du grand journal de Londres est un indice sûr de l'opinion du peuple anglais.

OSCAR DUNN.

NOUVELLES

L'*Univers* du 1er novembre contient un magnifique rapport du deuxième centenaire de l'érection du diocèse de Québec.

On dit que la place devenue vacante dans le Sénat par la mort de M. Mailhot, sera remplie par M. Pâquet, de Berthier, ou M. Laframboise, du *National*.

La *Gazette de Joliette* annonce dans son dernier numéro que les directeurs du Chemin de fer du Nord ont décidé de faire passer ce chemin à Joliette.

Le comité des finances du Conseil de Ville de Québec a fait un rapport favorable à la demande de la Compagnie de chemin de fer de Québec au lac St. Jean. En même temps, le comité a recommandé au Conseil de Ville de Québec de souscrire pour \$100,000 d'actions, afin d'assurer la construction de la section comprise entre Québec et St. Raymond.

On dit toujours que M. Letellier de St. Just doit être nommé collecteur des douanes à Québec et que M. Cauchon le remplacera dans le cabinet. Toutefois cette rumeur rencontre beaucoup d'incrédulés.

Le *Journal de Québec* annonce que bon nombre d'ouvriers canadiens qui avaient émigré aux Etats-Unis, sont de retour au Canada.

Nous voyons par une proclamation du lieutenant-gouverneur qu'une étendue de 38,800 acres de terre inculte située partie dans le comté de Champlain et partie dans le comté de Portneuf, en arrière de la seigneurie de Batis-can, vient d'être érigée en Township sous le nom de Mekinac, d'après un rapport de l'hon. H. G. Mailhot, commissaire des terres de la Couronne.

Cette étendue de terre a été subdivisée en lots de 100 acres chacun pour les fins de la colonisation.

D'après les rapports des arpenteurs, ces terrains sont cultivables et de bonne qualité. Avant longtemps, il est probable que ce nouveau township comptera plusieurs établissements; car il se trouve sur la voie qui traversent les commerçants de bois pour se rendre au lieu de leurs exploitations.

La fin du discours que l'honorable M. Chapleau, dit le *Bien Public*, a prononcé en faveur de Lépine, à la cour criminelle de Manitoba, a été signalé par un incident bien touchant et qui donne une idée favorable de l'éloquence déployée, en cette circonstance solennelle, par l'ex-soldat-citoyen-général.

Les mouvements de sa péroraison furent si pathétiques qu'un grand nombre des auditeurs fondirent en larmes, et que madame Wood, épouse du président du Tribunal, qui assistait à l'audience avec son jeune fils, âgé de quelques années seulement, ne put s'empêcher de pleurer. Après le discours de M. Chapleau, le petit garçon courut à son père et lui dit en pleurant: « J'espère, papa, que tu ne diras rien pour faire de la peine à Lépine! »

Le Rév. M. Durocher, O. M. S. est le fondateur de l'*Union St. Joseph de St. Sauveur de Québec*, laquelle, malgré le peu d'années d'existence quelle compte, a déjà fait une somme de bien considérable. Les malades et les veuves des sociétaires sont secourus avec une libéralité peu commune, grâce à la bonne administration des finances. Les principaux officiers de l'*Union* sont: MM. Kirouac, maire de St. Sauveur, président; A. Langlais, libraire importateur, vice-président; Et. Légaré, trésorier, et J. B. Lapointe, organiste, secrétaire-archiviste.

Au nombre des membres bienfaiteurs de cette société figurent l'hon. M. J. E. Gingras et M. P. V. Valin, membre pour la division Est de Québec. Ces deux messieurs viennent de faire cadeau à l'*Union St. Joseph de St. Sauveur* d'une magnifique bannière, confectionnée dans une des premières maisons de Lyon (France). Cette bannière est très-riche; elle mesure plus de cinq pieds de hauteur sur près de trois pieds de largeur. Au centre, St. Joseph tenant l'enfant Jésus dans ses bras; au-dessus, sur une bande de drap d'or, l'inscription suivante: *l'Union St. Joseph*; au pied, on lit: *A St. Sauveur de Québec, 1874*. Les franges qui entourent cette bannière et les glands qui l'ornent sont d'or et artistement travaillés.

Des discours ont été prononcés lors de la présentation de ce beau présent, qui a eu lieu jeudi 12 courant, au presbytère de St. Sauveur, en présence des Pères Oblats qui desservent cette localité et d'une foule de citoyens avides de contempler cette belle bannière que tout Québec admirera dans ses processions.

BIBLIOGRAPHIE

Nous venons de recevoir la *Notice biographique sur Mgr. Laval*, premier évêque de Québec, par le Grand Vicaire Edmond Langevin. C'est un volume d'au-delà 300 pages, et dont l'importance n'échappe à personne; la manière dont l'auteur a traité certaines questions donne au livre un nouvel attrait. Nous reviendrons à loisir sur cette œuvre; pour le moment, nous nous contenterons d'insérer ici la lettre adressée à l'auteur par Mgr. Bourget:

Montréal, le 11 septembre 1874.

M. le Grand Vicaire,

J'admire la bonne et heureuse pensée qui vous a porté à écrire la *Notice biographique* de François de Laval de Montmorency, premier Evêque de Québec. J'admire surtout la stricte impartialité avec laquelle vous l'avez écrite.

Cette belle et grande figure de notre histoire se trouvait environnée de certains brouillards, et la glorieuse mémoire du fondateur de l'Épiscopat dans toute notre Amérique, n'apparaissait, aux yeux d'un certain nombre de nos compatriotes, qu'avec quelques taches qui en ternissaient l'éclat.

Grâce à vos précieuses recherches et à votre esprit de justice, ces brouillards vont, je l'espère, être dissipés et ces taches lavées, pour ne laisser apparaître, dans cet illustre Evêque, que l'Apôtre de la Nouvelle-France, un parfait modèle de toutes les vertus épiscopales, un défenseur intrépide des droits de son siège, un dévoué partisan des doctrines et des prérogatives du siège apostolique, un vrai saint qui, il faut l'espérer, recevra quelque jour les honneurs de l'autel.

Votre *Notice Biographique*, en dissipant ces quelques nuages, va répandre de plus en plus la connaissance des vertus qui ont brillé davantage dans le fondateur de l'Eglise de Québec, et fera bénir la divine providence qui a bien voulu le choisir dans les hauts rangs de la société de l'ancien monde pour en faire le brillant flambeau qui a éclairé et éclairé encore le nouveau.

Tous ceux donc qui jouissent des fruits des travaux et des sacrifices de ce grand Prélat, Evêques, Prêtres et Laïques, se feront un devoir de contribuer en quelque chose à honorer sa mémoire, en étudiant sa vie si pleine d'actions mémorables et en imitant ses vertus si dignes de passer jusqu'à la dernière génération.

Veillez bien croire, M. le Grand Vicaire, que l'on se fera un grand plaisir à l'Évêché de transmettre au *Directeur Gérant*,

que vous indiquez dans votre circulaire du 1er courant dont j'accuse réception, les bulletins de souscription qui y seront adressés pour donner à cette intéressante publication toute la circulation possible.

Dans le ferme espoir que votre *Notice Biographique* aura un plein succès, je demeure bien sincèrement,

Monsieur le Grand Vicaire,
Votre très humble
Et tout dévoué serviteur,

† IO. EV. DE MONTRÉAL.

A. M. Edmond Langevin,
Vic.-Général de Rimouski.

GUIDE ILLUSTRÉ DES COMMUNES.

Ottawa, 2 Nov., 1874.

Monsieur,

A l'ouverture de la prochaine Session de la Chambre Fédérale, je dois publier un *Guide Illustré pour la Chambre des Communes*, contenant tous les portraits photographiés de Messieurs les Députés.

Comme je compte sur le concours de chacun, je vous prierais de vouloir bien me donner le vôtre en y souscrivant. Vous n'aurez qu'à signer le blanc incollé et à me le renvoyer.

Votre obéissant serviteur,

F. R. E. CAMPEAU,
Dept. Rev. de l'In., Ottawa.

N. B. — Dans le cas où vous m'honoreriez de votre souscription, veuillez retourner le bulletin signé immédiatement.

LES INSTITUTIONS DE CHARITÉ DU CANADA

En 1872, M. Stanislas Drapeau lançait dans le public un prospectus annonçant la publication prochaine d'une histoire des "Institutions charitables et de bienfaisance" des diverses provinces du Canada, illustrée de portraits, vues, cartes, plans, dessins, sceaux et armoiries, &c., &c., le tout devant former cinq volumes in-8vo.

Malgré les dépenses considérables encourues par l'auteur pour faire connaître son projet tel que proposé, il ne reçut, toutefois, qu'un nombre assez limité de souscripteurs, paraît-il. Mais ce qui devait lui donner un grand courage pour accomplir cet immense travail qu'il avait volontairement accepté, quelques années auparavant, il eût l'honneur de recevoir l'adhésion des hommes les plus marquants dans chaque province.

Enhardi par ce puissant encouragement, il se remit à l'ouvrage avec encore plus d'ardeur et obtint l'insigne honneur de dédier son œuvre à Son Excellence le comte de Dufferin, cet ami si zélé des lettres et des sciences.

D'autres souscripteurs, il est vrai, sont venus grossir la liste, mais le nombre ne se trouvant pas encore assez élevé pour permettre à l'auteur de tenter l'entreprise à ses seuls risques, il a été avisé par des hommes haut placés de pétitionner les diverses législatures du pays, afin de les engager à faire l'achat de quelques centaines d'exemplaires de son ouvrage, et par là en assurer définitivement la publication.

Ce conseil a été suivi par l'auteur, et déjà une pétition de cette nature est devant la Chambre d'Assemblée d'Ontario, fortement appuyée de l'influence ci-dessus mentionnée.

Une pétition semblable doit être faite aux autres Législatures Provinciales, à mesure qu'elles entreront en session.

Connaissant tout l'intérêt que les gouvernements Provinciaux et leurs Législatures portent à tout ce qui se rattache aux Institutions dont il s'agit, nous avons lieu d'espérer que la démarche de M. Drapeau sera couronnée de succès, puisque son œuvre a pour but de célébrer les actions illustres de la charité chrétienne et de la bienfaisance qui s'accomplissent en Canada.

UNE HISTOIRE DE BRIGAND

Mgr. Theodoli fut, tout récemment, arrêté, près de Frosinone, par des brigands qui ne le mirent en liberté que moyennant une rançon considérable. *L'Italie* raconte ainsi les circonstances de ce nouvel exploit des bandits, lequel a causé à Rome une émotion facile à comprendre.

Mgr. Theodoli était en villégiature à la Chartreuse de Trisulti. Après son dîner, selon l'usage des prélats romains, il alla faire sa promenade, et s'avança dans un bois qui traversait une route récemment construite. Tout à coup il vit se dresser devant lui cinq paysans armés de fusils, qui l'entourèrent. Un d'eux lui cria : " Ah ! te voilà enfin ! il y a trois mois que nous t'attendions ! "

Les brigands placèrent le prélat au milieu d'eux et se mirent en marche vers une montagne voisine, au sommet de laquelle ils campèrent. Cependant le domestique de Mgr. Theodoli, ne voyant pas revenir son maître à l'heure accoutumée, se mit à sa recherche en compagnie d'un serviteur de l'abbaye, et ne tarda pas à apercevoir un petit pâtre qui descendait la montagne en courant vers lui. Ce berger portait une lettre adressée par Mgr. Theodoli à son domestique, lettre dans laquelle il lui disait de mener à sa famille qu'il était tombé aux mains des brigands, que ceux-ci demandaient 50,000 francs pour sa rançon, qu'il fallait se les procurer immédiatement et les porter à un endroit qu'il indiqua.

Le domestique courut à l'abbaye, s'adressa à tout le monde, et parvint à se procurer une somme de trois à quatre mille francs, avec laquelle il se mit en route, espérant que les brigands se contenteraient de cette rançon. Il arriva à la nuit à l'endroit où était établi le campement. La pluie tombait à verse. Quand les brigands virent quelle somme on leur apportait, ils jurèrent qu'ils tueraient tous les camerlingues de Saint-Pierre plutôt que d'accepter une pareille misère. Trois mille francs à cinq hommes qui sont à l'affût depuis trois mois !

Le domestique reçut l'ordre d'aller chercher le reste de la somme demandée ; mais il était nuit, la pluie tombait plus fort que jamais ; Mgr. Theodoli grelottait sous un arbre. Le fidèle Caleb du camerlingue obtint la permission de rester auprès de son maître, et, ouvrant un parapluie, il le dressa sur sa tête, le défendant ainsi contre l'eau qui avait traversé les feuilles de l'arbre et tombait sur le prélat.

Après trente-six heures de captivité, Mgr. Theodoli eut la consolation de voir revenir son domestique. Cette fois il portait les cinquante mille francs. Les brigands comptèrent la somme, se la partagèrent, et, souhaitant un bon voyage au camerlingue de Saint-Pierre, lui indiquant même son chemin, ils le laissèrent en liberté.

Heureux pays !

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

FRANCE

Paris, 16.—M. Emile de Girardin a pris la direction du journal *La France*. Dans son premier article, il annonce que cette feuille soutiendra le maintien du Septennat jusqu'en 1880, qu'elle demandera la continuation de la Chambre d'Assemblée actuelle jusqu'à cette date, à condition qu'elle soit partiellement renouvelée deux fois par année, et qu'elle fera ses efforts pour que des élections générales aient lieu en mars 1880, pour constituer une chambre qui ne siègera que quatre mois, après quoi sera fait, en juillet 1880, un nouvel appel au peuple pour l'adoption d'un mode de gouvernement définitif.

Le Czar a envoyé au duc de Cazes, ministre des affaires étrangères, la croix de l'ordre de St. Alexandre.

Paris, 18.—Le *Journal des Débats* publie un article violent contre M. Disraeli, l'accusant d'avoir obéi à la crainte de Bismarck en rétractant la parole dont il s'était servi dans son discours, au banquet de Guildhall.

L'article du *Journal des Débats*, au sujet de la rétractation du ministre Disraeli conclut ainsi : " De cet incident on peut déduire que l'Angleterre sera à son tour envahie, et qu'il est devenu impossible au Premier Ministre de parler sans soumettre ses discours à la censure de Berlin."

Paris, 16.—Les autorités françaises se plaignent de ce que les espagnols ne fassent aucune effort pour garder leurs frontières. Le maréchal Bazaine qui était parti pour Southampton à bord du vapeur *Neva* s'est embarqué de là pour Madrid où il a l'intention de se fixer. Il est attendu jeudi en cette ville. Les Carlistes ont de nouveau occupé Estella.

ANGLETERRE

Londres 16.—Une dépêche de Calcutta parle d'un affreux sinistre maritime; deux vapeurs se sont rencontrés près d'Agghli et ont coulé à fond. Des navires ont été envoyés sur le théâtre de l'accident. On n'a pas d'autres détails.

M. Disraeli a été réélu recteur de l'Université de Glasgow, par une majorité de deux cents voix sur M. Ralph Waldo Emerson, conservateur.

Londres, 17.—Une dépêche de Calcutta rapporte que les vaisseaux qui sont venus en collision dans le Houghly et sombrèrent sont les navires " French Empire " et " City of Edinburgh." L'équipage des deux vaisseaux n'a pas encore été retrouvé.

Londres, 19.—La santé du prince Leopold, qui depuis quelques temps est faible, continue d'être inquiétante. Hier soir sa condition était si alarmante que le Dr. Jenner a passé toute la nuit près de lui, mais cette après-midi, le bulletin de la santé du Prince est plus encourageant.

Londres 20.—Les matelots faisant partie de l'équipage des chaloupes des navires *French Empire* et *City of Edinburgh* qui ont sombré à la suite d'une collision, à l'embarcadere du Hogly, sont arrivés sains et saufs.

ALLEMAGNE

Berlin, 18.—La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe semi-officiel, dit que le démenti de M. Disraeli, au sujet de certaines phrases de son discours à Guildhall, que l'on avait regardées comme faisant allusion à l'affaire Von-Arnim, donnait pleine satisfaction à tous ceux qui désiraient voir se constituer les bonnes relations entre l'Allemagne et l'Angleterre.

TURQUIE.

Constantinople, 20.—M. Baker, le ministre des Etats-Unis en cette ville, a appris il y a quelques jours, que le domicile des missionnaires américains à Latakia, Syrie, avait été violé par la force armée. Il s'est immédiatement rendu auprès du Grand Vizir et a eu avec lui une longue conversation au sujet de cet outrage. Le Grand Vizir dit qu'il attendait un rapport du gouverneur de Syrie et qu'avant de l'avoir reçu il ne pouvait rien faire.

Il promet toutefois d'une façon positive que la Porte donnerait pleine satisfaction aux Etats-Unis, si un outrage avait été commis.

RUSSIE

Vienne, 10.—Il y a eu il y a quelque temps des révoltes dans différentes parties de la Pologne à cause de l'introduction obligatoire par le gouvernement de la réforme ecclésiastique et de la nomination des prêtres par les autorités impériales. Plusieurs des prêtres nouvellement nommés ont été maltraités par le peuple, et dans les endroits où il s'est produit des émeutes les autorités locales ont reçu des renforts de Varsovie. Plusieurs des meneurs ont été arrêtés et mis en prison.

Londres, 17.—Des nouvelles des avant-postes russes sur la Daria rapportent que le colonel Ivanhoff se prépare à traverser la rivière avec son armée pour punir les turcomans maraudeurs que le Khan de Khiva est incapable de soumettre.

St. Pétersbourg, 18.—La prétendue découverte d'une conspiration socialiste dans ce pays est officiellement démentie. C'est la nomination d'un comité disciplinaire, pour s'enquérir des émeutes causées dernièrement par les élèves de l'academie de médecine, qui a donné lieu à cette rumeur.

ESPAGNE.

Madrid, 16.—Plusieurs bataillons carlistes dans les provinces du Nord-Est ont demandé l'amnistie.

Londres, 19.—On dit que Don Alphonse, après un court séjour en France, est retourné aux quartiers-généraux de Don Carlos.

Hendaye, 19.—Les carlistes ont repris leurs positions autour d'Irun, ils ont coupé le chemin de fer et interrompu les communications avec San Sébastian.

Londres 20.—Le correspondant du *News* à Mendaye dit que les troupes républicaines se sont remises en mouvement.

Hier les carlistes ont fait prisonniers deux correspondants de journaux. Ils ont été mis en liberté sur l'ordre du gén. Edgar.

San Sébastian, 20.—Plusieurs vapeurs qui étaient partis d'ici, ayant à bord des régiments républicains, sont rentrés dans le port à cause du mauvais temps. On est à court de provisions en cette ville et le retour de ces soldats qu'il faudra nourrir cause beaucoup d'appréhension.

Les Pastilles du Dr. Nelaton, contre le Rhume, maladie des bronches, maux de Gorge et Consomption, produisent toujours l'effet désiré.—Lafont et cie. 25 cents la boîte.

FAITS DIVERS

SINISTRE FARCEUR.—Un individu malintentionné ou bien un farceur imbécile, a failli causer un accident qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, à bord du *Quebec*, vendredi soir.

Pendant que le vapeur était au quai des Trois-Rivières, un individu donna au timonier l'ordre de siffler le signal du départ. Le capitaine demanda au pilote qui avait donné cet ordre, mais sans pouvoir rien découvrir. Un instant après un nouveau coup de cloche donna au mécanicien ordre de mettre la machine en mouvement. Le *Quebec* commença à avancer. Le capitaine Labelle mit les voyageurs sur leurs gardes et pendant qu'il s'occupait de prévenir tout accident, la passerelle sur laquelle il se trouvait fut brisée en aiguillettes, et une partie de la menuiserie de l'avant. Quelques passagers s'élançèrent au secours du capitaine; une seconde plus tard il aurait eu les jambes brisées. Une des personnes présentes qui nous communiqua ces détails, nous apprend que si après sa chute, le capitaine Labelle n'eut pas eu la présence d'esprit de courir ordonner au mécanicien d'arrêter la machine, toute la menuiserie aurait été brisée par les amarres. Si ce farceur avait donné l'ordre de partir une minute plus tard, pendant que tous les voyageurs descendaient ou s'embarquaient, nous aurions eu plusieurs accidents sérieux à en enregistrer.

LE BARON ADOLPHE.—Les journaux de Paris, dit le *Canadien*, arrivés par la dernière maille, notamment le *Petit Journal* et *Paris-Journal*, publient de longs détails, que nous donnons plus bas, sur un individu dont M. Emile Bureau, de la police secrète de Québec, a fait l'arrestation à bord du steamer *Prussian*, venant de Liverpool, le 2 novembre, dans les circonstances suivantes :

La police de Québec ayant été informée de l'escroquerie commise par Adolphe Teschemacher et que ce dernier, dont le signalement était donné dans un télégramme de Paris, avait dû s'embarquer à bord du *Prussian* pour traverser de Liverpool à Québec, M. Emile Bureau se rendit à la Pointe au Père afin de s'embarquer à bord du steamer avec le pilote, ce qui eut lieu le 2 novembre à 11 heures de l'avant-midi. En entrant dans le steamer, M. Bureau reconnut de suite son homme, qui répondait au signalement expédié de Paris et ne le perdit pas de vue. Il le rencontra à la tabagie et causa longuement avec lui, après avoir obtenu du capitaine les renseignements nécessaires sur sa cabine, etc.

Au dîner, à 4 heures p. m., M. Bureau se plaça en face de son homme et acquit la certitude que c'était bien lui. Le dîner fini, il se rendit à la cabine et fit demander le baron Adolphe, occupé en ce moment à jouer une partie de cartes. M. Bureau le fit entrer dans la cabine, se fit connaître comme limier de police et lui déclara qu'il avait ordre de l'arrêter. Le baron Adolphe lui répondit froidement qu'il n'était pas l'homme signalé, qu'il n'avait jamais volé personne et qu'il était fort surpris de se voir la victime d'une pareille demande. M. Bureau lui répliqua que c'était fort possible, mais qu'il avait ordre de l'arrêter, qu'il répondait en tous points au signalement et qu'il l'arrêterait, lui enjoignant de déposer ses armes, s'il en avait. Je n'en ai pas, répondit le prisonnier, et, d'ailleurs, je les déposerais volontiers. Alors, M. Bureau le fouilla et prit possession de tout ce que le prisonnier avait d'argent et de valeurs sur lui, à quoi ce dernier ne s'objecta aucunement. M. Bureau engagea alors avec le prisonnier une longue conversation dans le cours de laquelle ce dernier lui déclara que le nom de Chauvin, qu'il se donnait, n'était pas son véritable nom, qu'il avait changé pour des raisons de famille et pour épargner à un de ses amis de ce nom qui devait s'embarquer à Liverpool avec lui, ce qu'il n'avait pu faire parce qu'il était en retard, le trouble de prendre un passeport; ajoutant que son nom était Ferdinand Hugo Kolligs, qu'il résidait à Londres depuis quatre ans, et exhibant un passeport pour établir la vérité de cet avis.

Cette conversation dura toute la nuit et le lendemain matin, 3 novembre, lorsque le steamer arriva à Québec, M. Bureau conduisit son prisonnier à la station de Police. Le lendemain 4 novembre Chauvin alias Teschemacher comparut devant le juge de police Doucet, qui l'envoya en prison, pour huit jours, en attendant l'arrivée des officiers de justice français, se basant pour cela sur les télégrammes de Paris et sur la déposition de M. Bureau. Le 11 novembre, Chauvin, par le ministère de MM. Perkins et Dunbar, avocats, demanda son *habeas corpus* ou mise en liberté à M. le juge Taschereau, de la cour du banc de la Reins. Le juge Taschereau refusa d'acquiescer à cette demande, déclarant que le juge Doucet, représenté par MM. Langlois, Angers et Colston, avocats, avait droit de faire ce qu'il avait fait et de garder Teschemacher en prison. Ce dernier comparaitra de nouveau devant le juge Doucet vendredi, le 20 novembre, et sera encore envoyé en prison si les agents de la justice française ne sont pas alors arrivés.

Au moment de son arrestation, Teschemacher avait sur lui une montre d'argent, avec chaîne d'or, une bague avec diamant, évaluée à 1200 francs, deux billets de la Banque d'Angleterre de 50, 10 de 5, et 15 de 10 louis sterling et des pièces d'or françaises, le tout formant une somme de \$416 sterling, ou d'environ 10,109 francs. A la prison, il a ses repas à part et il est fort bien traité. Voici maintenant ce que les journaux de Paris, arrivés par la dernière maille, nous disent de ce personnage :

Le caissier allemand qui emporta à la maison Posset et Cie 270,000 francs, sera sans aucun doute entre les mains de la justice au moment où ces lignes paraîtront.

Louis Teschemacher est né près de Cologne de parents honorables, négociants retirés, et possédant d'immenses propriétés. A la suite d'une querelle de famille, il y a sept ans, il vint à Paris, en laissant dans son pays déjà plusieurs traces de son peu de probité.

Sa famille étouffa l'affaire. Teschemacher une fois à Paris y trouva des compatriotes, et comme il possédait à fond plusieurs langues, il trouva à se placer dans la maison Posset comme commis.

Lorsque la guerre éclata, il partit pour l'Angleterre au lieu de se ranger sous le drapeau national. A son retour il retrouva sa place qu'il remplit scrupuleusement. Mais, en sortant de la maison Posset, le soir, le caissier Teschemacher se transformait comme un vrai Rocambole et devenait le baron Adolphe à Auteuil, où il avait acheté un très-élégant hôtel.

Là l'attendait une jeune et jolie personne, connue avenue Bourdon sous le nom de la baronne Adolphe et sous celui de Marguerite Chauvin, à Paris, hôtel de l'Opéra, boulevard des Capucines, où le baron avait aussi loué un appartement somptueux.

En fuyant de Paris, le mardi 20 octobre, Teschemacher avait dit à sa maîtresse de le rejoindre à Londres, et lui laissant en

viron trente mille francs pour régler et acheter différentes choses.

Une fois à Londres, où il descendit à Tristany Hôtel, le baron Adolphe se transforma de nouveau, coupa ses moustaches et acheta des vêtements de forme anglaise. Le soir même, il alla au chemin de fer, attendre sa jolie complice, et rentra à l'hôtel fort contrarié de ne pas la voir arriver; il en fut de même au premier train du lendemain.

Il s'en fut à l'hôtel, y laissa un mot pour Marguerite Chauvin, et parti pour Liverpool, où il prit le paquebot le *Prussian* pour Québec au Canada.

Marguerite Chauvin arriva à Liverpool quelques heures après le départ du paquebot; aussi elle revint immédiatement à Paris, avenue Bourdon, 12, à Auteuil, dans son hôtel, s'y croyant à l'abri de toutes recherches.

Le hasard voulut qu'un cocher, qui avait souvent conduit le caissier dans ses courses, fût reconnu par un employé de M. Posset.

Interrogé, le cocher, indiqua le domicile d'Auteuil et celui de l'hôtel de l'Opéra.

Marguerite Chauvin fut arrêtée le soir même; elle était encore en possession de 22,000 francs.

Le baron Adolphe doit être ou sera arrêté demain au plus tard en débarquant à Québec, où une dépêche télégraphique a prévenu la police.

Cet homme, véritable comédien, était méconnaissable dans la voiture, au bois, aux courses où le monde le connaissait sous le nom de baron Adolphe de Teschemacher.

Marguerite Chauvin a rencontré ce faux baron au bal Mabille.

L'existence double et triple du faux baron, l'activité qu'il a dû déployer pour mener de front une intrigue si compliquée, fourniront des révélations curieuses au moment où cette affaire passera devant la justice. — (*Petit Journal*.)

Vendredi soir un vol considérable a été commis sur le chemin de fer Grand Ouest.

Il paraît que le char express américain attaché au train qui laisse Hamilton à 5:30 heures a été dévalisé de la manière la plus audacieuse qu'il est possible d'imaginer. Le train en question arrivait à Port Crédit à l'heure ordinaire, à savoir quelques instants avant six heures et après y avoir débarqué les malles et les passagers, repartit pour Toronto directement.

Le train s'ébranlait à peine que trois individus se précipitèrent à bord.

Le préposé aux bagages était à mettre en place quelques valises lorsque les trois individus se jetèrent sur lui, le baillonnèrent, le garrottèrent et l'attachèrent solidement aux bagages en le menaçant de mort, s'il donnait l'éveil d'une manière ou d'une autre.

Les bandits passèrent dans le char de l'express avec deux autres individus aussi masqués. Ils immobilisèrent le préposé du char en lui présentant pistolet à la tête et couteau à la gorge, et lui firent la même opération qu'au préposé des bagages.

Cet ouvrage terminé, les bandits se mirent à piller le coffre de sûreté, dont ils avaient trouvé la clef dans les poches du gardien. Ils firent l'extraction du coffre d'une somme de \$12,000 à \$5,000 en billets, en or, etc., mais oublièrent une boîte à argent qui pouvait contenir \$50 à \$60.

Les menottes qui avaient servi à garrotter les deux malheureux employés étaient du dernier modèle.

Le train arriva au quai de la Reine et on attendit en vain l'apparition du préposé de l'express et du commis des bagages. Quand on résolut d'aller les chercher, on découvrit ce qui en était.

Le train avait laissé Port Crédit à 6:26 h., et était arrivé à Toronto à 6:55 h., de sorte que les voleurs ont pu accomplir leur exploit dans l'espace de 29 minutes.

LE MOT DE L'ENIGME

"Ce qu'il y a de plus digne d'être montré aux hommes, c'est une âme humaine."

"The one thing worth showing to mankind is a human soul."

(BROWNING.)

I

C'était à Messine, le 15 juillet 18... Je n'ai jamais oublié cette date. Je venais d'avoir quinze ans.

Le balcon de la chambre où je me trouvais donnait sur la mer. De temps en temps, et de plus en plus faiblement, on entendait le bruit d'une vague qui venait mourir sur la plage. C'était l'heure de la journée que l'on nomme en Italie *la contr'ora*. L'heure où, en été, la brise s'affaiblit et tombe, tandis que le soleil, incliné déjà vers le couchant, embrase l'horizon de ses feux, et darde des rayons obliques dont l'ardeur n'est plus tempérée par le souffle qui chaque jour avant midi s'élève et vient, de la mer, rafraîchir le rivage.

Les fenêtres, ouvertes à la brise pendant la matinée, étaient maintenant closes, les stores abaissés, les volets à demi fermés. Un silence profond régnait au dedans et au dehors. Pour un grand nombre cette heure est celle de la sieste; pour tous, celle de l'immobilité et du repos.

Je tenais un livre à la main, non par goût ou pour mon plaisir, mais par obéissance, et parce que j'avais une leçon à apprendre par cœur; du reste, cela me coûtait peu; j'étudiais sans plaisir, mais sans dégoût comme sans difficulté. Aussi l'étude n'avait-elle point pour moi son utilité principale. Elle ne m'obligeait à aucun effort. Je ne m'étais pas même donné encore la peine de jeter les yeux sur mon livre, car je venais de regarder la pendule; ce n'était qu'à six heures que tous les jours je descendais au jardin où, pendant la chaleur du jour, il ne m'était pas permis de mettre les pieds. J'avais au-delà d'une heure devant moi, et je savais que le quart de ce temps me suffisait pour accomplir ma tâche. Je demeurai donc indolemment assise sur une petite chaise, appuyée contre le mur, près du volet entr'ouvert, immobile et rêveuse,

les yeux errant vaguement devant moi, dans la demi-obscurité qui m'environnait.

La voûte, peinte à fresque, et les dalles couvertes d'un stuc brillant et ornées de fleurs et d'arabesques, empêchaient cette vaste pièce de paraître triste ou démeublée. Cependant, suivant le goût que j'ai acquis plus tard, il y manquait absolument tout ce qui est signifié par le mot *comfort* qui (bien qu'il se soit parfaitement fait comprendre aujourd'hui dans notre pays) n'a pas encore trouvé d'équivalent dans notre langue.

Une lourde console dorée, ornée d'une massive pendule et surmontée d'une glace, occupait le fond de la chambre, et, au milieu, une grande table ronde en *scajola* était placée sous un magnifique lustre de cristal de Venise; ce lustre, ainsi que diverses glaces suspendues à l'entour dans le but, non point de servir de miroirs, mais d'orner la muraille par leurs beaux cadres dorés, et les dessins gravés sur leur surface, étaient les objets les plus riches et les plus admirés du salon. Quelques fauteuils systématiquement rangés, un grand canapé, couvrant la presque totalité de l'un des panneaux, et là quelques chaises légères, c'était d'ordinaire l'ameublement de cette vaste pièce; mais, ce jour-là, un petit lit de repos était placé non loin de la fenêtre, et sur ce lit était étendue ma mère, ma charmante jeune mère!

La tête appuyée sur son oreiller, les yeux fermés, elle avait encore sur ses genoux un petit livre ouvert à une page à peine noire, qui indiquait, ainsi que l'encrier placé près d'elle sur un guéridon, et la plume tombée à ses pieds, que c'était pendant qu'elle écrivait que la fatigue ou le sommeil s'étaient emparés d'elle.

Ma mère avait à cette époque trente deux ans à peine. On disait que nous semblions être sœurs, il n'y avait à dire cela aucune exagération. J'étais alors déjà la plus grande des deux, et ceux qui me voyaient pour la première fois me donnaient volontiers deux ans de plus que mon âge, tandis que ma mère, par la finesse de ses traits et la blancheur transparente de son teint, avait conservé l'aspect de ses vingt ans. Lorsqu'à ce moment je la regardai, ses beaux cheveux partagés sur son front pâle tombaient sur son oreiller et encadraient son visage, qui jamais ne m'avait paru si beau. Un éclat vif et inaccoutumé colorait ses joues, et ses lèvres entr'ouvertes avaient l'incarnat du corail... Je la contemplai en souriant, avec admiration et avec amour! Hélas! j'étais trop enfant pour comprendre que cette beauté était funeste, et que j'aurais mieux fait de pleurer.

Ma mère était demeurée, à l'âge de quinze ans, orpheline et sans aucune protection. A cette époque la pauvreté fut encore venue ajoindre à l'abandon, si un ami de son père, l'illustre avocat Fabrizio dei Monti, n'eût ré-aussi à arracher la fortune de la jeune héritière des mains d'un parent avide qui la lui disputait, en gagnant pour elle un procès entamé depuis de longues années, et dont l'issue était douteuse encore à l'époque de la mort du comte Morani, père de Bianca.

Celui qui avait rendu à l'orpheline ce service signalé était âgé alors d'environ trente-cinq ans. Il était veuf et père de deux enfants à qui étaient consacrés tous les loisirs que lui laissent ses nombreux et importants clients; son talent, déjà célèbre, les lui amenant de tous les coins de la Sicile; terre classique, on le sait, des plus interminables et des plus inextricables procès.

Depuis son veuvage, Fabrizio n'avait eu avec le monde aucun rapport, hormis ceux qui lui étaient imposés par les obligations de sa carrière. Sa vie, hors de là, s'était écoulée dans la solitude et dans une austérité aussi rare parmi ses concitoyens que sa longue fidélité au souvenir de la femme qu'il avait perdue.

Mais, lorsque Fabrizio, après avoir été le défenseur de Bianca, se trouva être son seul protecteur, il sentit bien vite la difficulté et le danger de cette situation, et il résolut de la placer sans retard sous la protection d'un époux qu'elle choisirait elle-même. Il jeta donc les yeux autour de lui sur ceux qui lui semblaient dignes d'elle, parmi les nombreux aspirants à la main de la jeune héritière. Puis il fit une liste de ses prétendants, et la lui présenta:

— Vous en oubliez un, dit Bianca tout bas après l'avoir parcourue.

— Lequel? dit Fabrizio troublé, et n'osant comprendre le regard qui accompagnait ces paroles.

Mais Bianca avait encore la simplicité d'une enfant et pas encore la timidité d'une jeune fille. Elle le regarda en face et lui dit qu'elle n'aurait jamais pour personne autant d'affection que pour lui, et que, s'il ne voulait pas d'elle, elle irait au couvent et ne se marierait jamais.

C'est ainsi que ma mère devint la femme de Fabrizio dei Monti, et malgré la différence de leurs âges, jamais on ne vit de plus noble et de plus douce union; jamais, au monde, il n'y eut un bonheur plus complet que fut le leur, pendant les quatorze années qui suivirent ma naissance. Mais depuis quelques mois, mon père semblait être devenu soucieux et inquiet, parfois même, le regard qu'il attachait sur ma mère se voilait de larmes... Pourquoi? Je ne le comprenais pas. Ma mère, il est vrai, se plaignait souvent de fatigue, elle demeurait au lit pendant des heures qui se prolongeaient de plus en plus, parfois elle y passait des journées entières. Mais lorsque, comme aujourd'hui, elle était levée, elle me paraissait point être malade. Jamais, au contraire, elle ne m'avait semblé plus belle que ce jour où je la contemplais ainsi avec une admiration mêlée d'idolâtrie...

Après être demeurée quelque temps dans la même attitude, je repris enfin mon livre et je m'efforçai d'y rappeler mon attention. Mais la chaleur était étouffante, et au bout de quelques instants je fus vaincue à mon tour par un irrésistible accablement et, sans quitter la position où je me trouvais, sans faire résistance, j'y cédai, et je fus bientôt ensevelie dans un profond sommeil.

Ce sommeil durait depuis assez longtemps lorsque je fus soudainement réveillée. C'était cependant par un bruit lointain et fort léger, mais il semblait être la continuation du rêve qu'il venait interrompre. Ce bruit, c'était le pas d'un cheval.....

Je me levai vivement, sans me donner le temps d'un seul instant de réflexion; je relevai le store, j'ouvris à la hâte le volet et la fenêtre, et je me précipitai sur le balcon.

La lumière entra à flots dans la chambre, ainsi que l'air du soir, car le soleil venait de disparaître, et un vent frais vint me caresser le visage. J'entendis ma mère tousser faiblement, mais je ne me retournai pas; j'étais dominée par une seule pensée, et j'oubliai tout le reste, tout! même elle!

Je me penchai pour voir si je ne m'étais pas trompée. Non. C'était bien lui! Je le vis paraître au bout de la route qui séparait notre maison du rivage. Il avançait lentement sur son cheval qu'il maniait avec une grâce incomparable; en approchant, il ralentit encore son allure et, arrivé sous le balcon, il s'arrêta et découvrit sa tête, en s'inclinant profondément, tandis que le vent du soir soulevait les boucles de sa noire chevelure, puis il leva vers moi ses yeux, qui avaient la couleur et l'éclat mat de l'agate; son regard à la fois passionné et suppliant sembla m'adresser une prière... Je la compris et, enfant folle que j'étais! j'arrachai de mes cheveux un oeillet rouge que j'y avais placé une heure auparavant, et je le lui jetai!

En ce moment j'entendis un cri déchirant, un cri qui retentit encore dans mon cœur et dont le souvenir ne s'effacera jamais: "Ginevra!..."

Je me retournai et je vis ma mère, debout, pâle, hale-tante, les mains tendues vers moi.....

Je compris à l'instant que je venais de commettre une action inconvenante et que j'avais mécontenté et affligé ma mère; je me repentai déjà; j'allais me jeter à ses pieds et lui demander pardon. Mais je n'eus le temps ni de parler, ni d'agir; avant que je fusse près d'elle, elle était retombée sur le lit de repos, dans un état de prostration et de défaillance qui eût ressemblé à un évanouissement, si de convulsifs gémissements n'eussent de temps en temps soulevé sa poitrine, et si, lorsque je me jetai à genoux près d'elle, elle n'eût saisi une de mes mains qu'elle tint ensuite fortement serrée dans les siennes.

Nous demeurâmes ainsi qu'elques instants sans qu'il me fût possible de la quitter pour appeler du secours, et cependant ce changement effrayant de ses traits me causait une inexplicable épouvante aussi bien qu'un vif et ardent repentir.

Je dégageai ma main et me jetai à son cou en répétant mille fois ces mots d'une voix entrecoupée: "Pardonnez-moi! Répondez-moi! Oh! dis que tu me pardonnes!"

Ma mère ne me répondait pas. Enfin, peu à peu, elle sembla se calmer et revenir à elle, et me prenant alors entièrement dans ses bras, elle m'y tint longtemps embrassée; on eût dit qu'il n'y avait plus de sécurité à ses yeux pour moi, hors de là, et qu'elle eût voulu, en quelque sorte avoir la puissance de me faire rentrer dans son sein maternel, afin d'y vivre de sa vie, ou d'y mourir avec elle!...

O Dieu puissant! la prière qui sortit alors de son âme pour sa pauvre enfant, vous seul l'avez entendue! Mais me souvenir du passé et du présent, de mes erreurs, de mes fautes et de vos bontés, je sais que c'est à elle que vous avez tout accordé; je sais qu'en ce moment une source de grâce jaillit qui ne devait plus jamais tarir; un regard de miséricorde tomba sur moi, que rien ne devait plus jamais lasser!

Le silence de ma mère durait encore; cependant, sa respiration avait recouvré son mouvement, toujours, hélas! trop rapide, et ses traits reprirent graduellement leur aspect ordinaire. Mais ses vives couleurs avaient fait place à une pâleur mortelle; un large cercle noir entourait ses yeux doux et profonds, attachés sur moi avec une expression que je ne leur avais jamais vue. Elle inclina la tête et m'embrassa, je sentis tomber sur mon front deux grosses larmes et ses lèvres pâles murmurèrent ces paroles:

"Mon Dieu! puisqu'il faut mourir et la quitter, je vous la donne. Gardez-la mieux que je n'ai su la faire!"

Mourir! ma mère mourir!... Je me relevai avec un bond soudain et violent comme si j'eusse été frappée au cœur, puis je demeurai immobile et pétrifiée. La plus effroyable vision venait de m'apparaître! Une vision à laquelle pas une crainte, pas une inquiétude, pas une prévision ne m'avait préparée; un grand reste d'enfance, qui se conciliait dans mon étrange nature avec un développement trop précoce de sentiments au dessus de mon âge, m'avait mis un bandeau sur les yeux; un bandeau qui venait de m'être trop soudainement arraché. J'essayai de me rappeler les paroles que j'avais entendues. Mais mes idées devinrent confuses, et je ne me rendis plus compte de rien, que d'une souffrance aiguë et nouvelle dont la cause devenait indistincte. Je fis quelques pas en chancelant, peut-être avec une vague pensée d'appeler du secours, peut-être avec celle de fermer la fenêtre, mais je trébuchai comme si j'avais le vertige, et je tombai étendue par terre près du rideau de la fenêtre.

En ce moment la porte s'ouvrit. J'entendis la voix de mon père et celle de plusieurs autres personnes qui le suivaient. Quelqu'un s'élança en s'écriant: "La fenêtre ouverte à cette heure! quelle folle imprudence!" Puis je compris qu'on entourait ma mère et que mon père l'enlevait dans ses bras pour l'emporter hors de la chambre. J'étais demeurée étendue sur le plancher, à moitié cachée par le rideau, et dans l'obscurité croissante personne ne m'aperçut. Je n'étais point évanouie, mais j'étais dans un état de compréhension imparfaite, et rien de clair ne se formulait dans mon esprit, hormis le désir de perdre le souvenir de ma souffrance, dans un sommeil dont je ne me réveillerais jamais!

(La suite au prochain numéro)

M. Louis Veullot disait dernièrement d'un écrivain catholique, très-convaincu, grand défenseur de Rome, et qui a la mauvaise habitude de ne jamais saluer personne:

— Il entrera au paradis son chapeau sur la tête!

DE TOUT UN PEU

Portraits à l'huile, à la mine de plomb, au pastel, au tusain, au collodion, cette fièvre n'est plus seulement la maladie de quelques-uns; elle a passé à l'état d'épidémie. On se montre surtout friand de portraits à la plume; c'est qu'ils sont encore les plus vivants de tous.

Voici justement soixante figures, très-ingénuement réunies sous la couverture jaunecitron d'un in-18.—THÉOPHILE GAUTIER: Portraits contemporains: littérateurs, peintres, sculpteurs, artistes dramatiques, le sel de notre terre, le relief de notre époque. Je suppose que vous connaissez le trait de l'auteur de Candide visitant l'atelier d'un peintre illustre de son temps. —Ah! monsieur Vernet, les belles couleurs! —Monsieur de Voltaire, répondit l'artiste, vous avez votre encre. On peut dire avec bien plus de vérité que l'écrivain dont se servait le poète d'Emaux et camées, était une palette. C'est pourquoi ces soixante portraits sont des Rubens.

Ne vous étonnez pas de me voir vous parler de ce Portraits contemporains. A la suite de l'eau-forte qui retrace la figure de Théophile Gautier lui-même, à dix-sept ans, on trouve, en guise d'introduction, une dizaine de pages, de la forme une autobiographie qui a paru pour la première fois dans l'Illustration le 9 mars 1867.

Où choisir parmi ces portraits? En les voyant défiler sous ses yeux, on se rappelle involontairement le panier de cerises de Mme de Sévigné. Les premières sont d'une couleur tentante; on les prend. Aux secondes on trouve une fraîcheur sans pareille, on les mange de même; à la longue on arrive jusqu'à la dernière, en se demandant pourquoi il n'y en a pas encore. Le lecteur fera de même pour ces silhouettes de célébrités de toute nature. Ce qui se rapporte à Mme Sophie Gay est tout un aperçu de la société d'il y a cinquante ans. Cent pages sont consacrées à H. de Balzac; c'est un chef-d'œuvre. Et les peintres, Eugène Delacroix, Paul Delaroche, Ingres, Flan-drin, ils sont tous reproduits en quelques lignes, tracées comme avec un burin!

On a dit depuis longtemps: "Les actrices s'en vont"; ce qu'un critique de l'autre jour traduisait en langue d'aujourd'hui: "Il n'y a décidément plus que des grues au théâtre." Rien ne serait mieux de nature à faire concevoir la vérité de cette observation que les Portraits contemporains. Théophile Gautier a vu les comédiennes et les chanteuses d'il y a trente ans, quand un autre art tenait le haut du pavé. Si vous saviez comme il parlait d'elles! L'Albane excellait à faire des anges; Gautier n'aurait pas eu d'égal pour dessiner les fées de théâtre.

Voyez ce médaillon de Mlle Mars: "Hélas! ce charmant sourire, d'où jaillissait l'esprit avec un éclair de nacre, ces yeux furtifs et pleins de séductions dont chaque étincelle tombait sur de la poudre; ce langage si doux, si rythmé, si mélodieux, qu'il faisait demander à quoi pouvait servir la musique; cette intelligence qui semblait comprendre tout, qui ajoutait à tout et surprenait le poète par les sens nouveaux et les percées inattendues qu'elle lui révélait dans son œuvre, rien de tout cela n'a laissé de traces, pas plus que la barque sur l'eau, que le vol du papillon dans l'air; et encore le papillon colore-t-il les mains qui le poursuivent de la poussière de ses ailes. Personne n'a pu décrire ce geste, peindre cette intention, noter cette inflexion de voix!"

Une autre fois, il parle des mains de Mlle Ida Ferrer,—celle qui a été plus tard la femme d'Alexandre Dumas père.

"Les belles mains sont peu remarquées de la foule. Les regards d'une salle vont tout de suite à la figure et à la taille d'une actrice; mais c'est dans ceux qui les recherchent un goût pur et raffiné de connaisseur. De même que les botanistes ne s'adressent pas toujours aux fleurs les plus apparentes, il y a toujours dans une grande foule quelques artistes qui, sous des touffes de rubans et de dentelles, vont chercher les mains, comme les fleurs les plus rares et les plus choisies du jardin de l'amour.

"La blancheur éblouissante des mains de Mlle Ida est tempérée par une molle transparence de veines bleues; les attaches du poignet ont une souplesse et une fermeté telles que nous ne saurions les comparer qu'aux anneaux d'une couleur; le dos de la main est lisse, ciselé comme un camée grec, fouillé de belles fossettes pleines d'ombres; l'intérieur, relevé de petits monticules (terme de chiromancie) et traversé de lignes calmes, est une charmante carte de géographie du monde de beauté; les doigts, aisément pénétrés de lumière, blondissent au soleil comme des perles; ils pourraient, au reste, se passer de bagues, car ils ont tous un ongle fait de la plus belle nacre, un vrai bijou pour lequel je donnerais le diamant de Cléopâtre, si je l'avais."

Son Altesse Royale la princesse de Galles, dont on a annoncé l'arrivée prochaine à Paris, n'a pu encore quitter Copenhague et s'embarquer, par suite du mauvais temps. Par suite, le prince de Galles qui devait quitter Paris, aujourd'hui samedi, reste encore dans nos murs jusqu'au milieu de la semaine prochaine.

On nous adresse de New-York l'écho suivant: Il y a quelques jours l'église était pleine, le père Ignatius, de la 45e avenue venait de prêcher:—la collecte se faisait, et les fidèles chantaient:

"Demande-moi ma vie, mon âme; Ah! demande-moi tout..."

Alors, après l'hymne un grand silence, et le Père, tranquillement du haut de la chaire: —Je suis étonné que vous ayez chanté cela; voulez-vous que je vous dise tout ce que vous avez mis, à vous tous, dans la bourse? 15 francs (3 dollars.)

Voici quel doit être le code du parfait chasseur:

Sans rechigner tu sauteras De ton lit matinalement. Dans les champs tu t'échineras, Jusqu'au soir inclusivement. Beaucoup de chasseurs tu verras, Mais de gibier aucunement. L'œuvre de mort n'accompliras Que dans les rêves seulement. Les poulets tu respecteras, Ainsi que les chats mêmelement. Le chien d'autrui tu ne prendras Pour un lièvre devenu grand. Ton camarade tu tueras Le moins possible assurément. Ton fusil tu déchargeras, En revenant, soigneusement. Vers huit heures tu rentreras Anéanti complètement. Et jamais ne rapporteras Qu'un moineau mort d'isolement.

Heureux prince de Galles! nos châtellains se le sont arraché, huit jours durant. Au débotté à peine arrivé du Danemark en France, on l'a vu aller de la résidence du duc de Bisaccia à celle du prince de la Trémoille. Dix autres invitations des plus pressantes étaient lancées sur sa royale personne comme une meute de pointers sur un cerf. A la fin, le prince a dû prétexter cause de lassitude. N'en pouvant plus, il demandait à reprendre un peu haleine comme Esau lorsqu'il se mit à manger le fameux plat de lentilles. Mais, dès ce moment, la mode était décidée, le charme opérait; tous les châteaux étaient sens dessus dessous.

Jamais la vie syn-gétique ne se sera révélée chez nous par tant de mouvement. On avait commencé par chasser à Eclimont, on a chassé à Rambouillet. Il y a eu grande chasse au château de Broglie comme bienvenue du maréchal-président. On a chassé au château de Beauregard, dans les alentours de Versailles; on a chassé au château de La Grange, l'ancienne retraite de La Fayette. On a chassé dans vingt autres domaines, ici le gibier à poil, là le gibier à plume. Ça été une Saint-Barthélemy de lièvres et de caillies, un abattis de chevreuils et de coqs de bruyères.

On raconte que le prince de Galles, dont l'humeur joviale est bien connue, se serait écrié, dans l'un des deux châteaux où il s'est arrêté: —A la bonne heure, en France, tout se fait gaiement, rondement et pourtant sans familiarité choquante. J'ai chassé en Allemagne. Il s'y trouve peut-être plus de gibier que dans ce pays-ci, mais il s'y trouve aussi plus de chambellans. Que de chambellans, juste ciel! Quand on parcourt un parc, un personnage, couvert de ferblanteries, s'avance et dit: "Par ici, Altesse:—c'est un chambellan. Si l'on veut tirer, un autre homme vous tend un fusil chargé; c'est un chambellan. Quand on a fini, un autre allonge le bras, afin de reprendre l'arme; encore un chambellan. Une fois, j'allais viser une outarde; tout à coup une voix me dit à l'oreille: "Par quel chien votre Altesse daignera-t-elle être servie?" Toujours un chambellan.

—Par quel chien? Pour un peu, j'aurais répondu: "Eh! monsieur, par un chambellan!" Tout cela est rapporté, paraît-il, avec autant de verve que de bonhomie.

LE SECRET DU SUCCES DES AMERICAINS ET DES ANGLAIS

dans toutes les branches d'industrie et de commerce, se trouve dans un mot

"ANNONCE."

Ils annoncent libéralement, avec discernement. Ils ne se demandent pas combien coûtera leur annonce, mais comment parvenir au plus grand nombre possible de lecteurs. Amis! Compatriotes! Suivez leur exemple! Annoncez! Annoncez, afin que le Public acheteur sache que vous avez à lui vendre ce qu'il veut acheter. Choisissez les journaux qui ont la plus grande circulation. C'est pourquoi nous attirons votre attention spéciale aux avantages qu'offre, sous ce rapport,

"L'OPINION PUBLIQUE."

Ce journal, le seul Journal Français Illustré de l'Amérique, fondé en 1869, atteint dès sa

troisième année d'existence le chiffre de 10,000 Abonnés. Avec le nouvel élan que nous lui imprimons en ce moment, il atteindra, sans doute, dès cette année le chiffre de 15,000. Sa circulation à Montréal excède 2,000; à Québec, 800; à Ottawa, 350; aux Trois-Rivières, 150; à Lévis, 130; à St. Hyacinthe, 120; à Sorel, 110; la balance étant répartie parmi 650 des paroisses les plus riches de la Province, qui nous donnent de 10 à 50 et même 70 abonnés chacune. Nous invitons le public à vérifier ces chiffres, soit par l'entremise de nos porteurs et du Bureau de Poste de Montréal, soit en examinant nos listes d'abonnés.

De plus, nous affirmons que "L'OPINION PUBLIQUE" est lue, relisée et conservée; ses gravures et sa littérature lui donnant, sous ce rapport, un grand avantage sur les journaux quotidiens. Aussi, voyons-nous dans tous les pays, les journaux illustrés obtenir une clientèle d'annonces importante, malgré leurs taux élevés. Aux Etats-Unis, par exemple, Harper's Weekly charge \$4 00 la ligne, Frank Leslie, \$2 50; Le Bazar, \$1 00; Le Scientific American, \$1 00 la ligne, et l'espace que ces journaux consacrent aux annonces est cependant toujours rempli; tellement les Américains comprennent la supériorité de ces journaux illustrés comme moyen de publicité. "L'OPINION PUBLIQUE" ne prétend pas charger des prix semblables. Elle se contente du taux ordinaire, accepté par les journaux quotidiens, même en Canada; c'est-à-dire un centin par ligne pour chaque mille de circulation. En chiffres ronds, 10 centins la ligne pour les annonces passagères. Nous savons que plusieurs croient que publier leurs annonces dans certains journaux, à deux ou trois centins la ligne, est faire une grande économie. Illusion! Erreur!!! L'annonce à deux centins est trop chère, si le journal qui la reçoit ne s'imprime qu'à mille exemplaires. Le journal le meilleur marché, est celui qui donne la plus grande publicité pour une somme quelconque. Si "L'OPINION PUBLIQUE" demande \$10.00 pour une annonce qu'elle expédie à 12,000 abonnés, son tarif est plus bas que celui du confrère qui publie la même annonce pour \$2.00 et ne l'envoie qu'à mille ou quinze cents lecteurs.

TARIF DES ANNONCES

DE "L'OPINION PUBLIQUE"

NOUS INVITONS LES COMMERCANTS, LES MANUFACTURIERS, LES HOTELLIERS, LES HOMMES DE PROFESSION à tenter la fortune dans les colonnes de

L'Opinion Publique

et nous leur présentons le tarif suivant: Prix de la ligne, mesure nonpareil, à chaque publication, 10 centins.

Sur ce prix une réduction considérable sera faite pour les annonces à long terme. Ainsi,

Une annonce de trois lignes sera publiée,

Trois mois pour..... \$3.50 Six mois pour..... 6.50 Un an pour..... 12.00

Une annonce de dix lignes sera publiée,

Trois mois pour..... \$11.50 Six mois pour..... 20.00 Un an pour..... 35.00

Une annonce de vingt lignes sera publiée,

Trois mois pour..... \$22.00 Six mois pour..... 38.00 Un an pour..... 68.00

Et pour l'excédant de 20 lignes, chaque ligne,

Trois mois pour..... \$1.10 Six mois pour..... 1.90 Un an pour..... 3.40

Ces prix ne sont susceptibles d'aucune autre réduction.

A ceux qui voudront attirer plus spécialement l'attention du Public, nous offrons un moyen unique, infailible, L'AVOYCE ILLUSTREE! Nous publierons, par mi

les gravures du journal, des vues d'Usines, d'Hotels, de Maisons de Commerce, Portraits, Machines, Etc., aux prix suivants:

Pour une gravure d'une page..... \$75.00 Pour une gravure d'une demi-page..... 49.00 Pour une gravure d'un quart de page..... 25.00

Ces prix couvrent les frais de dessin et de gravure. Nous donnerons aussi, dans les colonnes du journal, sans rien charger de plus, une description convenable de la gravure, n'excédant pas toutefois une demi-colonne de matière courante. Si la description ou la réclame excède la demi-colonne, l'excédant sera chargé 10 centins la ligne.

Enfin, souvenez-vous qu'en annonçant dans "L'OPINION PUBLIQUE" tout en faisant une excellente affaire, vous encouragez une ŒUVRE NATIONALE, vous soutenez le Grand Journal Illustré Canadien Français, qui élève et ennoblit le peuple en répandant le goût des Lettres et des Arts.

Les annonces de naissance, mariage ou décès publiées dans ce journal à raison d'un centin chacune.

MARIAGE

Le dix du courant, au Cap St. Ignace, par Révd. J. N. Servis, Joseph Théophile Couillard, Ecr., de la maison Couillard & Co. de la ville de Rimouski, à Mademoiselle Apolline Fortin, fille de feu Louis Fortin, au Cap St. Ignace. Bonheur et prospérité aux nouveaux époux.

LA BANQUE JACQUES CARTIER

AVIS

Est par le présent donné que l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la BANQUE JACQUES CARTIER aura lieu à la Banque JACQUES CARTIER, LE DIX-SEPTIEME JOUR DE DECEMBRE PROCHAIN, à TROIS heures P.M. Par ordre du Bureau des Directeurs.

Montreal, 17 Novembre 1874.

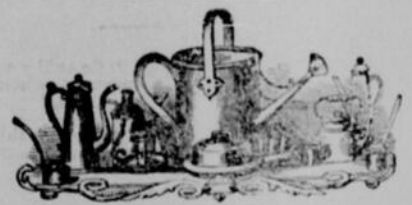
PRÉSENTS DU JOUR DE L'AN

L. A. LAPOINTE, Chapelier-Manchonnier, 53 RUE ST. JEAN, (Près la Porte.) QUEBEC.

Les personnes qui désirent faire de magnifiques présents du jour de l'an peuvent aller visiter l'établissement de Mr. L. A. LAPOINTE. Messieurs les membres du Clergé sont spécialement invités à faire une visite: ils trouveront des Chapeaux, Loutre, Mouton de Perse, Loutre piquée et nature, Mitaines et Gants de Pelleterie en tous genres, le dernier goût et le mieux fini. Manteaux, Ce-lerettes, Manchons pour Dames et enfants.

INSTITUT TÉLÉGRAPHIQUE DE LA PUISSANCE.

Des classes de jour et du soir ont été ouvertes le 12 courant. Les Dames et Messieurs qui désirent se qualifier comme Opérateurs Télégraphiques voudront bien s'adresser, personnellement ou par lettre, au No. 75, Rue St. Jacques, Montréal. En conséquence de l'ouverture de plusieurs lignes de chemins de fer, les Opérateurs Télégraphiques seront en grande demande au printemps.



VITAL GRENIER.

FERBLANTIER, PLOMBIER, COUVREUR POSEUR DE TUYAUX A GAZ APPAREILS ET FOURNAISES A VAPEUR.

268, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Toujours en mains un assortiment considérable de Ferblanterie, Ferronnerie, Bains et Glacières. Poêles de Cuisine et de Passage. Tout ordre exécuté avec goût, promptitude et à bas prix.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

CONTRE LE FEU ET LES ACCIDENTS DE LA MER.

CAPITAL SOUSCRIT, - - \$4,000,000.00

Comptant près de 2000 Actionnaires.

Les Fonds destinés au paiement des Réclamations, excèdent Sept Cent Mille Dollars.

Cette Compagnie est prête à accepter toutes espèces de Risques contre le Feu à des taux modérés. Toutes les Réclamations seront payées immédiatement après que la perte sera établie.

BRANCHE DE LA MARINE.

Cette Compagnie est prête à émettre des polices sur les Navires de Navigation Intérieure, et sur la cargaison portée par les voiliers et les vapeurs de navigation intérieure à des taux aussi avantageux que toute autre Compagnie de première classe. Des Polices à découvert pour des risques de navigation intérieure sont émises à des Taux Spéciaux. Les Pertes sont évaluées en équité et promptement payées au Bureau principal.

DIRECTEURS:—HON. JOHN YOUNG, Président. J. F. SINCENNES, Vice-Président.

ANDREW ROBERTSON, J. R. THIBAUDEAU, L. A. BOYER, M. P.

JOHN OSTELL, W. F. KAY, M. C. MULLARKY, ANDREW WILSON.

Secrétaire-Trésorier, ARTHUR GAGNON. Gérant Général, ALFRED PERRY.

Gérant de la Branche Marine, CHAS. G. FORTIER.

BANQUIERS:—BANQUE DE MONTREAL.

BANQUE DU PEUPLE.